

RD-CONGO



LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE

300 FC

www.adiac-congo.com

N° 2217 - LUNDI 26 JANVIER 2015

Carburant

Baisse des prix du litre à la pompe

Dès ce lundi, cette baisse « très significative » sera effective sur toute l'étendue du territoire national. Elle découle d'un arrêté du ministre de l'Économie qui divise le pays en trois sphères distinctes (la zone ouest comprenant la ville-province de Kinshasa, le Bas-Congo, le Bandundu et l'Équateur ; la zone est avec la Province Orientale, le Nord et le Sud-Kivu, le Maniema et le Nord-Katanga ; et la zone sud composée du Kasai-Oriental, du Kasai-Occidental et du Sud Katanga). Chacune des zones appliquera une tarification spécifique du litre d'essence, de gasoil et de pétrole. Pour la zone ouest par exemple, le prix du litre d'essence est fixé à 1440 FC.

Quant à la baisse du prix de transport, notamment chez les privés, elle ne se fera qu'après concertations entre les parties prenantes dans ce secteur dont le gouvernement, l'association des chauffeurs du Congo ainsi que la corporation des propriétaires des véhicules affectés au transport en commun.

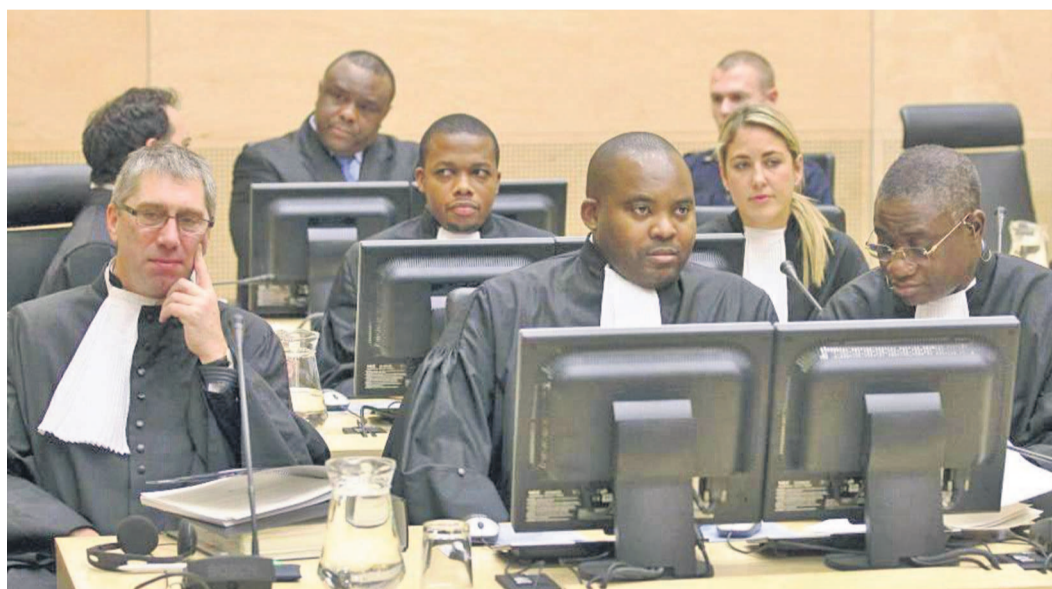


Un conducteur se ravitaillant dans une station d'essence

Page 19

JUSTICE INTERNATIONALE

La CPI accorde une liberté provisoire à Jean Pierre Bemba sans le relâcher



Jean-Pierre Bemba (au fond) entouré de ses défenseurs lors d'une audience

L'ancien vice-président reste en prison parce que sa demande de liberté provisoire dans l'affaire principale de crimes de guerre et crimes contre l'humanité pour laquelle il est poursuivi a été rejetée. Le prévenu Jean Pierre Bemba bénéficie de cette liberté provisoire uniquement dans l'affaire de subordination des témoins dans laquelle deux de ses avocats et un député de son parti avaient été mis en cause. Ils avaient été accusés d'avoir mis en place une stratégie pour présenter de faux témoignages au procès moyennant des espèces sonnantes et trébuchantes.

Le fait que cette affaire soit sous-jacente à celle de crimes de guerre et crimes contre l'humanité dont il est poursuivi fait que Jean-Pierre Bemba soit maintenu en prison en attendant l'issue de son procès fixée au printemps 2015.

Page 21

RÉCENTES
MANIFESTATIONS
DE L'OPPOSITION

La VSV déconseille la chasse à l'homme et le règlement des comptes

Les services de sécurité et les autorités congolaises disposeraient, d'après cette ONG, d'une liste noire reprenant les noms des personnalités politiques de l'opposition et de certains acteurs de la société civile en passe d'être interpellées, enlevées ou arrêtées sous divers prétextes et autres montages. À défaut, l'on mettrait sur leur dos la responsabilité des violences relatives aux manifestations publiques organisées récemment dans le pays au motif qu'ils en sont les auteurs intellectuels et principaux commanditaires. Pour cette association, les violences consécutives aux récentes manifestations publiques et pacifiques sont le résultat de la violation de la Constitution en matière de la liberté de manifestation lorsqu'on s'en tient à la répression sanglante et aux arrestations arbitraires qui l'ont émaillé.

Page 19

LOI ÉLECTORALE

Les sénateurs jouent la carte de l'apaisement

« L'actualisation de la liste électorale définitive en fonction des données démographiques disponibles se fait dans le respect des délais constitutionnels et légaux prévus pour l'organisation des élections présidentielle, législatives, provin-

ciales, urbaines, municipales et locales ». Telle est la nouvelle formulation de l'article 8 controversé de la loi électorale dans son alinéa 3, ce après le compromis trouvé à la chambre haute du Parlement dans le cadre de sa commission politique,

administrative et judiciaire (PAJ). La disposition amendée élargit le recensement et l'identification de la population qui cessent d'être perçus comme la condition sine qua non pour aller aux élections. Les sénateurs ont donc supprimé

tout lien entre l'organisation des élections et l'identification de la population telle qu'initialement prévu dans le projet de loi du gouvernement adopté le 17 janvier 2015 à l'Assemblée nationale.

Page 20

ÉDITORIAL

Attention !

Les incidents violents qui ont ponctué dans les rues de Brazzaville les matchs de la CAN 2015 auxquels participaient les Diabes Rouges démontrent, s'il en était besoin, que chez nous comme ailleurs le sport sert de prétexte aux incivilités de jeunes irresponsables. Ils sont, bien entendu, inacceptables et se trouvent à juste titre réprimés comme il se doit par les forces de l'ordre.

Allons, cependant, un cran plus loin dans le raisonnement et projetons-nous dans le proche avenir. Pour dire ceci qui ne plaira sans doute pas à tout le monde, mais qui reflète bien la réalité : si de simples matchs de football se déroulant hors du Congo conduisent des bandes de jeunes à semer le désordre dans la capitale, à élever des barricades, à piller des commerces sans le moindre respect de la propriété d'autrui, il faut craindre que cette violence soit utilisée, exploitée même sans vergogne dans le domaine infiniment plus sensible qui est celui de la réforme de la gouvernance publique.

Alors que le Congo s'appête à adapter ses institutions aux réalités du temps présent, il est donc essentiel de veiller à ce que ce changement s'effectue dans la paix et la sérénité. En faisant en sorte, bien sûr que les débats se déroulent dans le strict respect des libertés individuelles et collectives qui fonde notre démocratie et que chacun puisse s'exprimer le jour venu sans courir le moindre risque. Mais aussi en prenant dès à présent les dispositions nécessaires pour que de petits groupes plus ou moins manipulés de l'extérieur ne tentent pas de perturber le processus mis en place pour concrétiser cette avancée.

Toutes les sociétés humaines comptant en leur sein des esprits faibles qui croient pouvoir imposer par la violence leur vision de la collectivité, il nous paraît évident que la tentation sera forte pour certains, dans les mois à venir, de recourir à la rue pour donner l'impression qu'ils incarnent le peuple congolais. Et comme le montre l'agitation anarchique des bandes de jeunes au soir des grands matchs de la CAN, ils n'auront guère de mal à trouver sur le tas les voix qui leur manquent pour se faire entendre. Mieux vaut donc s'y préparer que de fermer les yeux.

La démocratie est assurément le meilleur des systèmes politiques, mais cela n'empêche nullement qu'elle soit fragile par définition.

Les Dépêches de Brazzaville

VIE DES PARTIS

Le PSDC pense que l'élection de 2016 doit engager tous les Congolais

Au cours d'une conférence de presse qu'il a animée le 23 janvier à Brazzaville, le président du Parti social-démocrate congolais Clément Mierassa qui est revenu une fois de plus sur le message du chef de l'Etat du 31 décembre 2014, a déclaré que l'élection présidentielle de 2016 doit engager l'ensemble des Congolais aussi bien dans sa préparation que dans son déroulement.

« Cet aspect devrait être la priorité des priorités dans le travail de 2015 pour préparer l'organisation de l'élection présidentielle de 2016. Il n'est pas donc décent de rejeter aux calendes grecques les joutes oratoires. Car c'est maintenant qu'il faut s'en occuper », a-t-il déclaré.

Il a d'autre part ajouté, « qu'il était bon d'entendre le président de la République sur cette question d'autant que, selon lui, aucune élection libre, démocratique et transparente n'a jusque-là été organisée depuis 1977 ». Et « étant donné qu'il ne nous reste pas assez de temps, il faut prendre dès à présent à bras-le-corps le problème de la préparation de

cette élection pour qu'elle soit libre, démocratique et transparente », a-t-il renchéri.

Il faut organiser un dialogue national qui devra se pencher sur les questions de gouvernance électorale principalement l'élaboration d'un chronogramme de toutes les opérations pré électorales et électorales de manière à respecter les délais constitutionnels, l'adoption d'une nouvelle loi électorale avec tous les aspects liés à la maîtrise du corps électoral et enfin la mise en place d'une commission électorale véritablement indépendante.

Abordant la question du débat sur l'actuelle constitution, Clément Mierassa a fait remarquer que celui-ci est faux. Le

message du chef de l'Etat selon lui a été en deçà des attentes des Congolais. « Beaucoup d'entre eux n'ont pas compris et ne comprennent toujours pas comment le chef de l'Etat, 1^{er} Magistrat qui a prêté serment de respecter la constitution n'arrive pas à tout mettre en œuvre pour rester dans le cadre de l'ordre constitutionnel. La relecture de la Constitution du 20 janvier 2002, fait apparaître clairement que le chef de l'Etat n'a ni les prérogatives, ni le pouvoir de changer la constitution », a-t-il insisté.

Il a illustré ces propos en se référant à quelques exemples notamment la lettre du professeur Charles Zacharie Bowao qui déclare que le changement de la constitution est juridiquement infondé, politiquement désastreux et socialement explosif.

Le président du P.S.D.C a enfin terminé son propos en lançant un appel aux Congolais en vue de défendre l'alternance démocratique.

Jean Jacques Koubemba

DÉBAT SUR LA CONSTITUTION

La DRD exhorte à privilégier le dialogue républicain

Après une réunion de son bureau exécutif national, les 22 et 23 janvier à Brazzaville, la Dynamique républicaine pour le développement (DRD) a invité les forces vives du Congo à « œuvrer pour enrichir les acquis de la paix, la concorde et l'unité nationale ».

Cette prise de position a été motivée par un constat que la direction du parti dirigé par Hellot Matson Mampouya a exploré dans la déclaration sortie de cette rencontre. « Le débat

sur la Constitution cristallise les passions, au point de loger les Congolais dans deux blocs antagonistes, au risque de les rapprocher d'un affrontement », a rapporté le secrétaire général adjoint de la DRD, Maxime Akanis Akanokabia.

Ce mouvement, positionné comme un parti de la « troisième génération », se dit une force de modération et de convergence pour l'intérêt général. Ainsi invite-il « l'ensemble des acteurs politiques, la société civile et le

peuple congolais à privilégier le dialogue républicain pour la préservation de la démocratie ».

Les membres du bureau politique, réunis pour donner la position du parti sur la question du changement ou non de la Constitution du 20 janvier 2002, ont décidé de la convocation d'une réunion du conseil national de ce parti, « en vue de se prononcer démocratiquement sur le fond de ce débat ».

Thierry Nougou

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE

Les Dépêches de Brazzaville sont une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse

Secrétariat : Raïssa Angombo

RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout
Secrétaire des rédactions : Jocelyn Francis Wabout
Secrétaire des rédactions adjoint :
Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodialo,
Clotilde Ibara, Norbert Biembédi

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédacteurs en chef : Guy-Gervais Kitina, Thierry Nougou
Service Société : Parfait Wilfried Douniama (chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Roger Ngombé (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Josiane Mambou Loukoulou
Service Économie : Nancy France Loutoumba (chef de service) ; Lopelle Mboussa

Gassia, Firmin Oyé

Service International : Nestor N'Gampoula (chef de service), Yvette Reine Nzaba, Tiras Andang

Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service),

Hermione Désirée Ngoma, Rosalie Bindika

Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rominique Nerplat Makaya

Service Enquête : Quentin Loubou (chef de service), Rock Ngassakys

Chronique littéraire : Meryll Mezath (chef de service), Luce Jennyfer Mianzoukouta, Durly Emilia Gankama

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Rédacteur en chef : Faustin Akono

Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice

Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara

Commercial : Mélaïne Eta

Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain

Bikoumat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo

Pointe-Noire). Tél. (+242) 06 963 31 34

RÉDACTION DE KINSHASA

Directeur de l'Agence : Ange Pongault

Chef d'Agence : Nana Londole

Rédacteur en chef : Jules Tambwe Itagali

Coordonateur : Alain Diasso

Économie : Laurent Essolomwa, Gypsie Oïssa

Société : Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi

Sports : Martin Enyimo

Relations publiques : Adrienne Londole

Service commercial : Marcel Myande, Stella Bope

Comptabilité et administration : Lukombo

Caisse : Blandine Kapinga

Distribution et vente : Jean Lesly Goga

Bureau de Kinshasa : Colonel Ebeya

n°1430, commune de la Gombe / Kinshasa

- RDC - Tél. (+243) 015 166 200

Rédaction de Dolisie : Lucien Mpama

MAQUETTE

Eudes Banzouzi (chef de service)

Cyriaque Brice Zoba, Mesmin Boussa,

Stanislas Okassou

INTERNATIONAL

Directrice : Bénédicte de Capèle

Adjoint à la direction : Christian Balende

Coordination : Rose-Marie Bouboutou

Rédaction : Rose-Marie Bouboutou, Camille

Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma

Administration : Béatrice Ysnel

ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault

Secrétariat : Armelle Mounzeo

Chef de service : Abira Kiobi

Suivi des fournisseurs : Farel Mboko

Comptabilisation des ventes, suivi des

annonces : Wilson Gakosso

Personnel et paie : Martial Mombongo

Stocks : Arcade Bikondi

Caisse principale : Sorrelle Oba

PUBLICITÉ

Directeur : Charles Zodialo

Assistante commerciale : Hortensia

Olabouré

Commercial Brazzaville : Rodrigue Ongagna,

Mildred Moukenga

Commercial Pointe-Noire : Mélaïne Eta Anto

DIFFUSION

Directeur : Philippe Garcia

Assistante de direction : Sylvia Addhas

Diffusion de Brazzaville : Guyche Mot-

signet, Brice Tsébé, Irin Maouakani

Diffusion Kinshasa : Adrienne Londole

Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Mou-

mbelé Ngono

INFORMATIQUE

Directeur : Gérard Ebami-Sala

Narcisse Ofoulou Tsamaka (chef de

service), Rively Gérard Ebami-Sala, Myck

Mienet Mehdi, Mbengué Okandzé

IMPRIMERIE

Directeur : Emmanuel Mbengué

Assistante : Dina Dorcas Tsoumou

Chef d'atelier : François Diatoulou Mayola

Service pré-press et contrôle de qualité :

Eudes Banzouzi (chef de service)

LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Émilie Moundako Éyala (chef de service),
Eustel Chrispain Stevy Oba, Nely Carole
Biantomba, Epiphany Mozali
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso,
immeuble Les Manguiers (Mpila),
Brazzaville - République du Congo
Tél. : (+242) 06 930 82 17

GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Hélène Ntsiba (chef de service), Sorel Eta,
Astrid Balimba

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepêchesdebrazzaville.com
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso,
immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville,
République du Congo / Tél. : (+242) 05
532.01.09
Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

Bureau de Paris (France) / 38 rue Vaneau
75007 Paris / Tél. : (+33) 1 45 51 09 80

DÉCENTRALISATION

Les acteurs étatiques militent pour la consolidation de leur autorité

À l'occasion de la conférence des préfets élargie aux présidents des conseils départementaux qui a été organisée du 20 au 22 janvier à Sibiti, dans la Lekoumou, le ministre de l'Intérieur et de la décentralisation, Raymond Zéphirin Mboulou a rappelé aux autorités concernées les missions qui leur sont dévolues.

Il a insisté sur la prise en compte par ceux-ci des besoins des populations et de la consolidation de l'autorité de l'Etat qui se traduit, a-t-il rappelé, par l'application des lois et règlements régissant la République du Congo. Le thème principal de cette conférence des préfets a été : « Gestion efficace du territoire et satisfaction des besoins vitaux ».

Au cours de ces assises, les participants ont suivi plusieurs communications, à savoir : « les orientations du gouvernement à l'endroit des autorités locales en matière d'aménagement du territoire » ; « les orientations du gouvernement aux autorités locales en matière de gestion foncière et du domaine public » ; « les marchés publics et la gouvernance locale » ; « la gestion des collectivités locales : cadre juridique, bilan et perspectives » ; « l'implication des autorités locales dans la mise en œuvre de la politique d'action sociale » et « les principales orientations

du gouvernement sur l'exécution du budget 2015 ». Le ministre de l'Aménagement du territoire et de la Délégation générale aux Grands travaux, Jean Jacques Bouya a rappelé l'importance du thème central, car, a-t-il dit, le territoire est une variable clé du développement économique favorisé à ce jour au Congo par les conditions de restructuration profondes de l'espace.

À ce titre, a-t-il indiqué, quatre orientations ont été rappelées, à savoir : l'approbation de la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire ; la validation des schémas départementaux d'aménagement du territoire et des plans locaux de développement ; le choix pertinent des projets éligibles aux contrats des plans Etat-départements, ainsi que l'exploitation efficace et l'entretien des ouvrages de proximité.

Dans sa communication, le ministre Pierre Mabilia a indiqué que les orientations du gouvernement découlent de la

réforme foncière et domaniale en vigueur depuis 2004. Il a articulé son exposé sur deux axes essentiels : la gestion foncière et la gestion domaniale

Pour ce qui est de la gestion foncière, les autorités locales doivent veiller au respect et à la vulgarisation de la procédure de constatation et de reconnaissance des droits fonciers coutumiers ; à la protection des terres du domaine rural ; aux procédures d'expropriation ou de déclaration d'utilité publique ; à la relance des commissions techniques d'urbanisme ; à la délivrance des permis d'occuper sur la présentation de l'attestation d'identification cadastrale et au contrôle de la gestion foncière

Pour ce qui est de la gestion domaniale, le ministre Pierre Mabilia a indiqué que les autorités locales doivent veiller à la forme des actes administratifs de gestion des biens de l'Etat ; à la nature des biens de l'Etat que sont les terres, les constructions, les immeubles ; au respect par l'affectataire des biens de l'Etat conformément à l'objet de l'affectation et à l'aliénation des biens affectés au domaine public

Pour sa part, le directeur général de l'Autorité de régu-

lation des marchés publics, David Martin Obami a indiqué que la satisfaction des besoins locaux suppose la conclusion des marchés publics qui sont régis par le règlement. Dans ce contexte, la personne responsable des marchés publics est le président.

L'orateur a rappelé les procédures de passation des marchés et a invité les participants à les respecter. S'agissant des marchés à participation communautaire, il a précisé que les dispositions y afférentes sont en cours d'élaboration et la contribution des autorités locales est attendue.

Intervenant à leur tour, les préfets Gaston Ololo et Charles Gamfouomo ont présenté le bilan de la deuxième mandature et dégagé les perspectives. Sur le plan juridique, a-t-il dit, Charles Gamfouomo s'est appuyé sur les conditions de création des collectivités locales ; les questions relatives à la tutelle et à l'autonomie financière des collectivités locales ; ainsi qu'à la nature des rapports entre les autorités décentralisées et déconcentrées.

Le ministre Emilienne Raoul a présenté les grandes orientations de la politique sociale en trois axes, à savoir : la pres-

tation des services d'action sociale en faveur des groupes vulnérables ; les transferts sociaux et autres mesures visant la réduction de la vulnérabilité à large échelle ; ainsi que le renforcement du cadre juridique et institutionnel, des capacités et des ressources du système d'action sociale.

De son côté, le ministre Raymond Zéphirin Mboulou a donné des orientations précises : la rigueur absolue dans la gestion financière ; la réduction des dépenses de fonctionnement et d'investissement ; le ciblage des dépenses d'investissement à inscrire dans les budgets locaux par ordre de priorité ; l'institution des mécanismes en vue de faire parvenir les crédits de fonctionnement des services déconcentrés jusqu'aux districts ; la mise en place effective de la fonction publique territoriale dans les secteurs de l'enseignement et de la santé ; la mobilisation efficace des ressources des collectivités locales, notamment la patente et la taxe d'occupation des locaux ; ainsi que la réécriture de la loi sur le régime financier des collectivités locales pour l'arrimer à la nouvelle loi organique sur le régime financier de l'Etat.

Roger Ngombé

LE FAIT DU JOUR

«Paris Climat 2015»

Le nombre des rendez-vous mondiaux qui marqueront cette année 2015 figure l'organisation au mois de décembre, à Paris, la capitale française, de la 21^e conférence des Parties à la Convention des Nations unies sur les changements climatiques. Dans son mot liminaire, en première page du riche agenda confectionné par sa mission diplomatique, l'ambassadeur de France au Congo, Jean-Pierre Vidon, souligne que ce sera l'occasion pour les participants de joindre leurs voix « à la hauteur de l'enjeu de la planète ». Bien entendu que, la République du Congo dont les plus hautes autorités manifestent un grand intérêt pour la préservation de l'environnement, y fera entendre la sienne comme elle le fait depuis toujours à la faveur des sommets de ce niveau.

« Paris Climat 2015 » sera en effet un gros pari sur l'avenir de l'hu-

manité, d'autant que cette conférence est présentée comme l'ultime moment pour la conclusion d'un accord global censé sauver cette dernière d'une disparition certaine. Les parties en présence réussiront-elles à obtenir la signature par chacune d'elle d'un texte conforme aux ambitions communes de survie exprimées à longueur d'échanges ? Certains experts émettent des réserves au regard des avancées jugées timides enregistrées lors du sommet sur le climat tenu à Lima, au Pérou, l'année dernière.

Dans cette bataille d'ensemble menée par 195 Etats membres de la convention onusienne, le rôle des pays industrialisés et de ceux dits émergents est déterminant. Ils sont en effet, à eux tous seuls, responsables de la pollution de l'environnement à des pourcentages beaucoup trop élevés. Dans le courant du mois de novembre 2014, la presse n'avait pas hésité

à indexer « les deux plus gros pollueurs de la planète », lorsqu'est intervenu en Chine, en marge du sommet de l'Asie pacifique, un accord « historique » sur le climat conclu par les présidents américain, Barack Obama, et chinois, Xi Jinping.

Au terme de celui-ci, les Américains s'engageaient à réduire leurs activités nocives à l'environnement à 26 ou 28% d'ici à 2025 ; les Chinois devaient pour leur part attendre 2030, s'ils n'y parviennent pas plus tôt, avant de commencer à baisser leurs émissions dangereuses de gaz. D'après les chiffres officiels, les Etats-Unis et la Chine « gâchent » en effet la planète à hauteur de 40% d'émissions de CO₂. Une part importante de pollution à la mesure de leurs performances économiques, pourrait-on dire.

Quand on pense que l'objectif que

s'est fixé la communauté internationale, est de limiter à terme les émissions des gaz à effet de serre à seulement 2°C, il est à craindre, comme prédisent certains, qu'à « Paris Climat 2015 », les dirigeants du monde se perdent en conjectures et renvoient à nouveau leurs engagements à plus tard.

Bien qu'intégrant les préoccupations partagées de sauvegarde de l'humanité, les questions liées à la réduction de la pollution ont un coup économique indéniable. Ce qui touche aux portemonnaies des Etats, touche aux sensibilités politiques les plus aigües. Il reviendra pourtant aux responsables politiques d'assurer le succès de la conférence que va accueillir Paris dans quelques mois. Sans quoi, ils seront éternellement montrés du doigt comme des naufrageurs de la planète Terre.

Gankama N'Siah

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES
DU PLAN, DU PORTEFEUILLE PUBLIC
ET DE L'INTEGRATION

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité-Travail-Progrès

CABINET

POINT DE PRESSE DU VENDREDI 23 JANVIER 2015

Mesdames et messieurs,

Notre point de presse de ce jour porte sur deux questions d'actualité :

-La première est celle relative à l'engagement du relèvement de la valeur du point d'indice des agents de l'Etat ; engagement pris par le gouvernement devant les partenaires sociaux ;

-la deuxième concerne les nombreux cas d'irrégularité décelés dans les effectifs des personnels civils et militaires de l'Etat.

1.S'agissant du premier point, dans son message de vœux à la Nation, le Chef de l'Etat a indiqué, je cite : *«l'action du Gouvernement n'aura de sens que lorsqu'elle sera engagée à la résolution des problèmes majeurs des Congolais. Voilà pourquoi, avait-il ajouté, en dépit de la chute du prix du baril du pétrole, le Gouvernement portera en 2015 la valeur du point d'indice des salaires des agents de l'Etat de 225 à 250»*, fin de citation.

Concrètement, que représente ce relèvement de la valeur du point d'indice, pour le fonctionnaire ?

La réponse à cette question varie en fonction de la catégorie considérée parce que le statut général de la fonction publique classe les agents de l'Etat en trois (3) catégories :

Pour ce qui est de la catégorie 1, celle des plus gradés :

Grâce au passage de la valeur du point d'indice de 225 à 250, un agent classé à l'indice 2410, le plus élevé de cette catégorie, percevra à la fin de ce mois un salaire de base, c'est-à-dire hors primes et indemnités, de 602 500 francs CFA contre 542 250 francs CFA en fin décembre 2014; soit une augmentation de 60 250 francs ;

Pour ce qui est de la catégorie 2

Un agent classé à l'indice 1316, l'indice le plus élevé de cette autre catégorie, verra son salaire de base passer de 296 100 francs CFA à 329 000 francs; soit une augmentation de 32 900 francs CFA.

Enfin, pour ce qui est de la catégorie 3, celle des moins gradés de la fonction publique, un agent classé à l'indice 767, le plus haut de cette catégorie et qui gagnait 172 575 francs CFA jusqu'en décembre 2014, percevra en cette fin du mois 191 750 francs CFA de salaire de base ; soit une augmentation de 19 175 francs CFA ;

Un autre agent de la même catégorie classé à l'indice 403, le plus bas de la fonction publique, et qui avait un salaire de base de 90 675 francs CFA en décembre 2014, aura à partir de maintenant un traitement mensuel de base de 100 750 francs CFA.

Pour ce même agent, en tenant compte de ses primes et indemnités qui sont les moins élevés de la fonction publique, son salaire brut est aujourd'hui de l'ordre de 120 000 francs CFA. **Ainsi, le salaire minimum de la fonction publique congolaise s'établit à 120 000 francs CFA.**

Tout compte fait, retenons que pour chaque fonctionnaire, l'augmentation du salaire de base est de 11%, quelle que soit sa catégorie.

Retenons aussi que du seul fait du passage du point d'indice de 225 à 250, la masse salariale de l'Etat en 2015 va croître de plus de 50 milliards de francs CFA.

Cette réalité implique forcément une plus grande rigueur dans la gestion pour ne pas courir le risque de dépasser les 370 milliards de francs CFA de masse salariale publique prévus dans la loi de finances exercice 2015.

Ainsi est introduit le deuxième point de notre communication.

A titre de rappel, en 2011 et 2012, le contrôle spécial des fonctionnaires par le ministère des finances avait permis de déceler de **nombreuses irrégularités** à savoir : usurpation de grade, faux textes d'intégration ou d'engagement, indemnités indûment perçues, violation du décret ayant suspendu les effets financiers des avancements et promotions, déserteurs et décédés payés, plusieurs salaires pour un même agent, etc.

Aujourd'hui, **certain auteurs** de ces irrégularités tentent de forcer l'Etat à revenir sur les décisions sanctionnant les fraudes attestées. Quelques-uns ont même entrepris d'assiéger le domicile du ministre des finances pour espérer obtenir la levée des sanctions les frappant.

En l'occurrence, de quoi s'agit-il précisément ?

Il s'agit en réalité, d'agents intégrés dans la fonction publique sur la base des textes scannés, où leurs noms ont été frauduleusement insérés. **En voici les preuves.**

Ainsi, pendant de nombreuses années, ces faux fonctionnaires d'après nous, ont perçu des salaires sans les mériter.

Face à cette anomalie, le ministère des finances a procédé, à titre conservatoire, à la suspension des salaires des 473 personnes incriminées et transmis tous les éléments ayant fondé sa décision au ministère de la justice pour une analyse indépendante.

Comme dans le passé, il est question en cette année, de renforcer le contrôle des effectifs et des rémunérations des fonctionnaires civils et militaires.

Force reste et restera toujours à la loi.

Je vous remercie mesdames et messieurs, de votre aimable attention

Etienne Pérez Epagna

Conseiller en communication du ministre de l'Économie,
des finances, du plan, du portefeuille public et de l'intégration
Porte-parole du ministère

IDÉES- FORCES, SUJETS EN DÉBAT

Anecdotes, petites phrases, cris du coeur et coups de gueule meublent la vie de tous les jours. Cette rubrique se propose de sélectionner les idées les plus saillantes qui font la force des débats de société

« Dans une société banalisée, normalisée, l'événement est l'expression du merveilleux démocratique »

Pierre Nora, Historien, spécialiste du sentiment national, libération, 20 janvier 2014

« On ne fera pas vivre les valeurs de la République par la crainte et la peur. Elles sont toujours des outils à manier avec la plus extrême précaution »

Michel Richard, secrétaire général adjoint du principal syndicat de proviseurs, BFMTV, 23 janvier 2015

« La mondialisation est une modalité de l'organisation du monde moderne, sans pour autant intégrer l'universalité des principes. Mondialisation et universel ne sont donc pas synonymes. »

Sophie Bessis, chercheuse associée à l'Institut des relations internationales et stratégiques (IRIS), Le Point, 30 décembre 2014

« Le reggae, c'est comme si on avait pris une plante d'Afrique et qu'on l'avait planté en Caraïbes. Il n'y a pas de musique qui glorifie autant l'Afrique que le reggae. »

Alpha Blondy, chanteur ivoirien, Le Magazine de l'Afrique, août-septembre 2014

«faire de la politique, était la destination ou le... terminus obligés de toute notoriété, voire de la plus anonyme et discrète des notoriétés. Ou comme si, pour être (dit) « connu » (être quelqu'un, « arriver »), il faut nécessairement, sous nos cieux africains plus particulièrement, embrasser la politique (si l'on n'est pas musicien ou footballeur). »

Christophe Debrsèoyir Kwesi Dabiré (Burkinabè), docteur en philosophie de l'Université Strasbourg, Le Faso.net, 25 janvier 2015

LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

Le projet Lisungi cible 1 278 ménages et 262 personnes âgées à Makélékélé

Le ministère des Affaires sociales, de l'action humanitaire et de la solidarité a sensibilisé et informé, le 23 janvier, les représentants des forces vives du 1er arrondissement de Brazzaville, sur les conditionnalités et autres mesures liées à la mise en œuvre de ce projet co-financé par le gouvernement et la Banque mondiale.

Sur les 3 863 ménages pauvres qui seront retenus à Brazzaville, dans le cadre du projet Lisungi, 1 278 seront identifiés à Makélékélé, notamment dans les onze secteurs d'action sociale. Le 1er arrondissement sélectionnera également 262 personnes âgées sur les 691 places attribuées à la ville capitale. Il s'agit notamment des ménages incluant la femme enceinte et/ou les enfants âgés de 0 à 14 ans ainsi que des personnes âgées, dont la dépense par tête se situe sous le seuil de pauvreté alimentaire. Pour un ménage pauvre qui est éligible, un montant de 10 000 FCFA lui sera affecté, et trois enfants dont l'âge varie entre 0 et 14 ans, bénéficieront chacun d'une somme de 5 000 FCFA. La personne âgée aura aussi droit à 10 000 FCFA par mois, à percevoir trimestriellement.

L'allocation ne doit pas dépasser 45 000 FCFA par ménage. La durée de ce projet mis en œuvre depuis septembre 2014, est de quatre ans. Les prétendus bénéficiaires sont soumis à remplir un certain nombre de

conditionnalités pour s'assurer une éligibilité. Il s'agit, entre autres, de mettre la santé de leurs enfants à jour et de les envoyer régulièrement à l'école. « Peu importe le montant, ce projet a fait l'objet des études qui nous ont permis de comprendre que cette somme pourrait améliorer les conditions de vie dans ces ménages », a rassuré la responsable des transferts sociaux du projet, Anastasie Ossangatsama, suite à une question des journalistes.

Le projet vise également à mettre en place des piliers essentiels d'un programme national de filets sociaux et d'un programme pilote de transferts monétaires pour améliorer l'accès aux services sociaux de base (santé, éducation) des ménages les plus pauvres dans les zones participantes. Son objectif à long terme est de réduire la pauvreté dans le pays et d'inciter les ménages les plus pauvres à investir dans leur capital humain et celui de leurs enfants. Ce qui contribuera à une réduction de la transmission intergénérationnelle de la

pauvreté. A court terme, le projet Lisungi financera la mise en place d'un registre unique des ménages pauvres et des transferts monétaires pour accroître leur consommation alimentaire et améliorer leurs capacités à faire face aux chocs.

La sélection des ménages bénéficiaires se fera dans les arrondissements, quartiers et villages à travers le comité communautaire de ciblage. Il est composé du chef de secteur d'action sociale et les agents sociaux au niveau du secteur, des chefs de quartier ou de village, des chefs de zones et blocs, des directeurs des écoles du quartier ou du village ; les membres des comités de santé ; les représentants de la société civile, les leaders d'opinion et les populations. Ce comité est chargé, entre autres, d'identifier les ménages pauvres ; de préparer et valider les listes des ménages pauvres au niveau des secteurs d'action sociale et de veiller au respect des conditionnalités par les ménages pauvres.

Rappelons que la première phase du projet Lisungi est destinée à 5 000 ménages et à 1 000 personnes âgées de Brazzaville (Makélékélé, Bacongo, Mounkali et Talangaï) ; Pointe-Noire (Mvou Mvou) ; Cuvette (Makoua et Oyo).

Parfait Wilfried Douniama

CONGO-TURQUIE

Une coopération économique envisagée

Le premier ambassadeur turc résidant au Congo, Can Incesu a été reçu en audience, par le ministre du Développement industriel et de la promotion du secteur privé, Isidore Mvouba, le 23 janvier à Brazzaville. Les échanges ont porté essentiellement sur la coopération économique, notamment dans les domaines de l'industrie et de l'entrepreneuriat. Les deux personnalités entendent des possibilités de coopération existant. Ainsi, la Turquie envisage d'accompagner le Congo dans son processus de développement économique. Pour Can Incesu l'entrepreneuriat turc pourrait s'installer au Congo, afin d'encourager le processus d'industrialisation du pays. Une coopération dans le domaine de l'industrie et de l'entrepreneuriat entre les deux pays qui prendra un essor dans les jours à venir.

Pour le diplomate turc, cet entretien « fructueux », portera sans nul doute des fruits. Signalons que le Congo et la Turquie avaient conclu en mars 2005 à Ankara, un mémorandum d'entente.

Josiane Mambou Loukoula



Une expertise à votre portée

DES FORMATIONS POUR BOOSTER VOTRE CARRIERE!

L'IPRC organise à Brazzaville et à Pointe-Noire des séminaires de formation selon le programme ci-dessous. Pour les inscriptions* et pour tous renseignements, contactez-nous aux coordonnées suivantes :
Tél. 06 913 81 45 | 06 992 04 91 - Email : inscription@iprc-training.org

INTITULE DE LA FORMATION	DUREE	PERIODE	COUT
Elaborer, financer et piloter un plan de formation	5 jours	2 au 6 février 2015	500 000 FCFA
Gestion axée sur les résultats et indicateurs de performance	5 jours	9 au 13 février 2015	500 000 FCFA
Les techniques de recouvrement	3 jours	18 au 20 février 2015	350 000 FCFA
Gestion efficace des archives et classements	4 jours	24 au 27 février 2015	450 000 FCFA

*Possibilité de remise pour plusieurs participants d'une même structure.

PÊCHE ET AQUACULTURE

Deux bateaux de pêche mis à l'eau sur la rivière Alima

En vue de développer la pêche continentale dans les départements au Congo, deux bateaux de pêche ont été mis à l'eau sur la rivière Alima, à Oyo, dans le département de la Cuvette. Aménagés à fond plat, ces bateaux pourront naviguer même en période d'étiage.

Construits en aluminium avec une portée de 10, 70 mètres de long et 3 mètres de large, ces machines ayant une capacité de quatre tonnes de charges, sont le fruit d'un partenariat entre le ministère de la Pêche et la société française, Atlantic pêche et aquaculture.

Ces appareils modernes sont équipés d'un moteur de quatre tons, ils comportent une Chambre frigorifique pouvant conserver une tonne de poissons, puis un sondeur GPS permettant de détecter non seulement les bandes poissonneuses, mais également des zones à risque se trouvant au fond des eaux.

« Ce projet porteur d'emplois directs et indirects grâce à la création de bases productives locales, ne réduira pas le système de la pêche artisanale existant. Bien au contraire, il contribuera à réduire la pénibilité de l'exercice de la pêche », a déclaré le directeur de la Pêche continentale, Apollinaire



Les deux bateaux mis à l'eau sur l'Alima/photo ADIAC

Ngouembé, lors de la présentation des caractéristiques techniques de ces engins.

Justifiant quant à lui, le choix du département de la Cuvette pour mettre à flot ces bateaux, le ministre de la Pêche et de l'aquaculture, Bernard Tchibambéléla a indiqué : « Nous

avons voulu sur l'initiative du gouvernement, moderniser la pêche continentale notamment dans le bassin nord, où il y a des capacités endogènes très importantes pour augmenter l'offre halieutique sur le marché ».

Il a, par ailleurs, précisé que

« ces bateaux sont largement insuffisants. Mais, il s'agit d'une expérience que nous sommes en train d'examiner minutieusement à court et à moyen termes, avant d'ajouter d'autres bateaux et élargir nos capacités de pêche ».

Outre l'Alima, ces appareils

sillonneront également sur les rivières Likouala, Likouala aux herbes, Nkéné voire le fleuve Congo. S'agissant de leur gestion, le gouvernement signera un partenariat avec un opérateur économique. Les membres d'équipages et techniciens qui seront formés seront issus de la population riveraine.

Quarante-quatre caisses isothermes remis aux pêcheurs Outre la mise à l'eau des bateaux de pêche, le ministre de la Pêche a fait un don de glacières de 25 et 50 kilogrammes aux groupements de pêcheurs ainsi que des mareyeurs. Objectif : aider les vendeurs à conserver le poisson en bon état jusqu'à sa vente au consommateur final.

Remerciant le ministère pour le don offert, ces pêcheurs ont soulevé le problème de manque d'outils de travail comme les filets, les hameçons et des nasses. Les rassurant d'avoir mis à leur disposition tout ce qu'il faut, Bernard Tchibambéléla leur a demandé de se rapprocher des autorités locales.

Rappelons qu'en 2008, toujours en partenariat avec cette société française, le gouvernement via le ministère de la Pêche avait doté le port autonome de Pointe-Noire, des mêmes types de bateaux.

Lopelle Mboussa Gassia

AVIS DE RECRUTEMENT

I.S.D

La société ISD procède au recrutement :

D'un technicien supérieur en maintenance de matériel Bio médical.

Profil du candidat :

- H ou F de 25-35 ans ;
- Etre titulaire d'un BAC + 3 en électronique et électro mécanique médicale ;
- Maîtrise de l'outil informatique requise ;
- Justifier d'une expérience professionnelle dans le domaine de la maintenance biomédicale ;
- Etre discret, disponible, réactif, organisé, avoir l'esprit d'équipe et être capable de travailler sous pression ;
- Avoir une bonne maîtrise de l'outil informatique ;
- La connaissance de l'anglais parlé et écrit serait appréciée.

Mission :

- Sous la direction du chef de département Bio médical
- Intégrer une équipe intervenant en installation et maintenance sur toute la gamme des équipements médicaux ;
- Imagerie/ Biologie/Stérilisation/ Réanimation.

Dossier à fournir :

- Lettre de motivation ;
- Curriculum vitae détaillé avec photo ;
- Copies certifiées conformes des diplômes, certificats, attestation de travail ;
- Certificat ONEMO ;
- Extrait de Casier judiciaire

Adresse de dépôt de dossier : Siège I.S.D,
169 Avenue de l'amitié,
Face Hotel Olympic, Centre -ville
BP 68
Brazzaville.
Tél : 06 960 24 95
Date limite de recrutement 02/02/2015.

unissons-nous
pour les enfants

**AVIS D'APPEL D'OFFRES N CBRA/EDU/SSA/2015/002**

Le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF)

recherche pour son Bureau du Congo à Brazzaville :

Une personne physique ou morale (ONG) pour la documentation du processus d'élaboration de la stratégie sectorielle de l'éducation du Congo 2015-2025

Sous la supervision du Chef du programme Education, le consultant national sera chargé de documenter le processus du Partenariat Mondial pour l'Education au Congo. (Pour plus de renseignements, les termes références complets du poste sont disponibles auprès de la section des Ressources Humaines de l'UNICEF).

Durée de la consultation
Deux (02) semaines à compter de la date de signature du contrat.

Profil du consultant

Un minimum de 5 ans d'expérience dans le domaine de la communication sociale et de la production.

Expertise

- Communication sociale.
- Recherche documentaire
- Reportage

Conditions de service

- Le consultant travaillera à plein temps pendant toute la durée de la

consultation. Il disposera de ses propres moyens informatiques et de communication pour accomplir ses tâches. Néanmoins, un espace sera mis à disposition dans les locaux de l'UNICEF, durant la consultation.

Dépôt de Candidatures au plus tard le lundi 30 janvier 2015 à 17 heures
Les dossiers de candidature (pour les ONGs), Lettre de motivation + CV et Formulaire de l'historique personnel des Nations Unies (P11) OBLIGATOIRE + copie des diplômes à l'attention de l'Administrateur chargé des Ressources Humaines, UNIQUEMENT par courriel à l'adresse suivante : cbrrecruitement@unicef.org.

NB : Prière de mentionner le numéro de l'avis de vacance de poste dans l'objet du courriel.
•Les candidatures féminines sont vivement encouragées.
•Seuls les candidats/ONG présélectionnés recevront une lettre d'invitation.

FONCTION PUBLIQUE

La valeur du point d'indice des agents de l'État passe à 250

Comme annoncé par le chef de l'État Denis Sassou N'Guesso, la hausse graduelle de la valeur du point d'indice des agents de l'État est effective. De 225, l'année dernière, elle est passée graduellement de 250, jusqu'à atteindre son objectif fixé à 300 sur 4 ans.

Dans ce point de presse à valeur de sensibilisation, animé par le conseiller en communication du ministre d'État, Étienne Pérez Apagna, le ministère de l'Économie et des finances, précise que la valeur du point d'indice des salaires des fonctionnaires de l'État passe à 250, à compter du salaire de ce mois.

Les incidences de ce relèvement sur les salaires des fonctionnaires diffèrent selon les trois catégories d'agents de l'État, définies par le statut général de la Fonction publique.

En ce qui concerne la catégorie 1, réservée aux fonctionnaires les plus gradés, grâce au passage de l'indice à 250, l'agent classé à l'indice 2410, le plus élevé de cette catégorie, percevra dès ce mois, un salaire de base, sans primes et indemnités de 602.500 FCFA, contre 542.250 FCFA du salaire qu'il a touché jusqu'en décembre de l'année dernière. Soit une augmentation de 60.250 FCFA.

Par contre, un agent classé dans la catégorie 2, et à l'indice 1316, considéré comme la plus élevé de ladite catégorie, verra son salaire de base, hormis les primes et indemnités, passer de 296.100 à 329.000 FCFA, soit une élévation substantielle de 32.900 FCFA.

S'agissant des agents les moins gradés de la Fonction publique et classés à la catégorie 3, indice 767, leur salaire brut passera de 172.575 à 191.750 FCFA ce mois, soit une augmentation de 19.750 FCFA.

Le moins gradé de cette catégorie avec indice 403, considéré comme le plus bas salaire de la Fonction publique, passera de 90.675 à 100.750 FCFA.

Le salaire minimum brut de la Fonction publique, quant à lui, passera désormais, grâce à l'élévation de l'indice à 250, au titre de cette année, est établi à 120.000 FCFA.

Cette hausse de salaire de base, qui représente 11%, selon la catégorie, va accroître la masse salariale de l'État en 2015 de plus de 50 milliards FCFA.

Malgré l'augmentation de la valeur indiciaire, l'objectif du gouvernement est de ne pas dépasser les 370 milliards FCFA de masse salariale publique, conformément à la loi de finances exercice 2015.

473 agents fictifs encore décelés aux finances Par la même occasion, le ministère de l'Économie et des finances a rendu public les résultats d'un contrôle effectué par ses services, lequel fait état de 473 fonctionnaires fictifs, qui continuaient à émarger frauduleusement dans le fichier de la Fonction publique.

Ces personnes ont été décelées pour plusieurs motifs : d'aucuns pour cause des textes d'intégration scanner, usurpation de grades et d'autres pour cause d'indemnités indûment perçues et détention de plusieurs salaires.

Tous les dossiers de ces présumés fraudeurs ont été transmis au ministère de la Justice pour une analyse indépendante. A noter que ce contrôle s'inscrit dans le cadre de l'assainissement des finances publiques, une opération d'ailleurs saluée par l'opinion publique qui a toujours réclamé des vraies sanctions contre les fraudeurs.

Firmin Oyé

SINISTRE

Un dépôt d'essence en feu à Ouenzé

Aucun dégât humain n'a été enregistré, tandis que les pertes matérielles, il y en a eu.

Dans la matinée du 24 janvier, un rideau de fumée noire survole les maisons de la rue Akouala dans le 5^e arrondissement de Brazzaville, Ouenzé. L'incendie qui s'est déclaré dans un dépôt clandestin de carburant et de pétrole lampant en a été la cause. Les riverains surpris par la catastrophe, couraient dans tous les sens, bagages à la main, à la recherche d'un abri de fortune, alors d'autres curieux s'approchaient de l'épicentre de l'incendie pour en savoir plus. Les sapeurs-pompiers qui n'ont pas tardé à intervenir étaient aux prises avec le feu qui, à chaque jet d'eau, prenait de l'ampleur comme pour vider les citernes de gaz-oil viciées sur les remorques en flamme.

Selon des témoignages recueillis sur les lieux de l'événement, un travailleur dudit dépôt chargeait le gaz-oil dans



L'incendie du dépôt crédit photo Adiac

des récipients, quand subitement l'un de ses amis entre avec une cigarette qu'il a allumée dans l'enceinte même du dépôt. Et, l'ampleur des flammes a poussé les deux travailleurs à prendre la clé des champs, craignant aussi pour leurs vies en danger. C'est la principale cause qui serait à l'origine de l'incendie. Le bilan fait état de plusieurs dégâts matériels. Aucune perte en

vies humaines n'est à déplorer. Cette catastrophe vient une fois de plus de mettre à nue l'inattention des pouvoirs publics face aux vendeurs et dépôts clandestins de carburant dans les principales villes du pays. C'est le cas aussi dans la vente du gaz butane, où les tenanciers de certains dépôts inappropriés foulent au pied toute précaution éventuelle contre l'incendie.

Rominique Nerplat Makaya

SANTÉ

Le personnel appelé à accorder plus d'importance aux patients

Le directeur général du Centre hospitalier et universitaire (CHU) de Brazzaville, Bernard Ovoulaka, a, lors de la cérémonie d'échange de vœux, rappelé le 23 janvier, à son personnel les devoirs d'un agent de santé face aux malades.

Bernard Ovoulaka a indiqué que les agents de santé ont l'obligation d'accorder plus d'importance aux patients qui continuent à faire confiance au CHU. « Les attentes des populations sont nombreuses. Ne voilons pas la face. Le CHU reste de loin la plus importante formation sanitaire du pays. C'est ici que sont administrés les meilleurs soins. Soignons l'accueil des malades, restons plus près des malades et aimons-les », a-t-il martelé.

Précisant que le centre est à la recherche des meilleures conditions de prise en charge des pa-

tients, il a demandé aux chefs de services de prendre leur responsabilité en main et de veiller sur la discipline tout en évitant les absences non justifiées au sein des services.

Le taux de mortalité reste encore élevé

Le directeur général a également souligné que le CHU doit encore relever le défi lié au taux de mortalité. En effet, sur 100 personnes hospitalisées, neuf meurent, soit 9%, avec des pics en gastro-entérologie, en carcinologie, en infectiologie et en néonatalogie.

En 2015, le CHU prévoit de réhabiliter les services de gynécologie-obstétrique, de chirurgie et la mise en route de la dialyse péritonéale. Il poursuivra la réhabilitation des services des maladies infectieuses, de rhumatologie, de pneumologie, de dermatologie clinique ainsi que des sièges syndicaux et bien d'autres.

Notons que le bilan de l'année dernière, a été présenté par le

chef de service secrétariat et archives du CHU, Agnès Marie Laure Ossombo. Il a été marqué par le programme de rénovation et de réhabilitation mis en place depuis 2012.

Les recettes de la pharmacie sur une période de trois ans

le CHU a encaissé dans la période allant de janvier en Août en :

-2012: 244.918.210 millions de francs Cfa

-2013: 424.280.450 francs Cfa

-2014: 600 000 000 francs Cfa

Les années 2012, 2013 et 2014, ont été marquées par la construction de la station d'épuration des eaux usées et des vannes, la réhabilitation du service de neurologie et la construction de l'unité Neuro vasculaire pour la prise en charge des accidents vasculaires cérébraux ainsi que l'installation de l'imagerie à résonance magnétique dont la prise en charge des malades.

Lydie Gisèle Oko

JEUNES, HOMMES, FEMMES
Voulez-vous gagner de l'argent ou améliorer vos revenus ?

Intégrez alors, l'équipe de vente du quotidien

Les DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE

Brazzaville : contact : 84, Boulevard Denis Sassou N'Guesso à Mpila centre-ville
Téléphone : 05 532 01 09

Pointe-Noire : avenue Germain Bikoumat, immeuble les Palmiers
(À côté de la radio Pointe-Noire) centre-ville
Téléphone : 06 649 89 04 – 06 963 31 34 – 04 473 39 85

MESSAGE DE VŒUX À L'HONORABLE DÉNIS CHRISTEL SASSOU N'GUESSO



À l'occasion de nouvel an, l'association les Amis de Christel Denis Sassou N'guesso pour l'émergence du hand-Ball (ACDSNEHB) et l'association Sportive Brazzavilloise (ASB) du président Elie Chelala souhaitent bonne et heureuse année 2015 à l'honorable Denis Christel Sassou N'Guesso.

Que le Dieu Tout-Puissant le bénisse et l'assiste durant son parcours

Anicet Clotaire Moumbouolo

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Les principaux axes de travail de l'année en cours

Le ministre de l'Enseignement supérieur, le Professeur Georges Moyen, a dévoilé le 22 janvier à Brazzaville, le programme de travail de son département pour 2015. C'était à l'occasion de la traditionnelle cérémonie d'échange de vœux avec les personnels évoluant sous sa tutelle.

Dans sa nouvelle feuille de route, le ministre a retenu l'opérationnalisation de la politique générale de l'enseignement supérieur telle qu'approuvée par le troisième conseil national. Dans cette perspective, a précisé Georges Moyen, la mise en place des pôles universitaires départementaux doit constituer une préoccupation majeure. Dans le même volet, il a souligné la nécessité d'élaborer les textes relatifs aux académies et aux pôles universitaires départementaux.

La deuxième priorité consiste en l'évaluation de la mise en œuvre du système Licence-Master-Doctorat (LMD), entrepris depuis quelques années, en vue de son adaptation aux exigences du temps et aux réalités propres à la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (Cémac). Selon lui, la création

de l'agence nationale de l'assurance qualité est aussi un point indispensable au développement de l'enseignement supérieur. L'autre priorité concerne la préparation de la première session d'agrément définitif en direction des établissements privés de l'enseignement supérieur. Le but visé est de fidéliser les établissements privés qui ont fini par intégrer la philosophie générale de l'enseignement supérieur mise en place par le ministère.

Renforcer la coopération bilatérale

Le ministre Georges Moyen a également évoqué la question des activités liées à la coopération bilatérale, notamment l'exploration des possibilités de partenariat et la mise en œuvre et/ou du suivi des accords de coopération. « *Au cours de cette année, notre effort sera consacré, entre autres,*

à la poursuite de la mise en œuvre de la convention Congo/Cameroun relative à la construction et l'ouverture effective de l'université inter-Etats de Ouesso. Le président de la République y accorde un intérêt particulier car il s'agit de la consolidation de l'intégration par la connaissance », a-t-il précisé. Il entend ensuite renforcer le partenariat avec les autres ministères dont ceux en charge des autres sous-secteurs de l'enseignement ainsi que l'Unesco. A titre d'exemple, il a cité la réforme du baccalauréat qui doit, selon lui, devenir une réalité. Car, il s'agit, a-t-il poursuivi, d'adapter ce premier grade universitaire aux exigences de l'évolution du monde. Pour ce faire, une attention particulière sera accordée au projet Unesco sur l'amélioration de la qualité de la formation des formateurs.

Brazzaville abritera la réunion du conseil des ministres du Cames

Le président en exercice du conseil des ministres du

Conseil africain et malgache pour l'enseignement supérieur (Cames) a, par ailleurs, annoncé la tenue à Brazzaville, entre avril et mai 2015, de la prochaine session de cette institution. D'après lui, le Congo qui s'honore des acquis de l'intégration continentale en matière d'enseignement supérieur a le devoir de contribuer à la relecture des différents textes qui régissent cette institution. En effet, le Congo devra jouer un rôle déterminant pour relever les défis majeurs du Cames sous son mandat. Il s'agit notamment de la mise en œuvre du plan stratégique du développement du Cames 2013-2019 adopté en 2013. Ceci à travers l'élaboration de nouveaux textes réglementaires du conseil des ministres et du comité des experts, l'implication de l'assurance qualité, le plaidoyer auprès de la Cémac en vue de l'harmonisation du système LMD dans cet espace. « *L'attention sera particulièrement focalisée sur la tenue du conseil des ministres du Cames qui aura lieu à Brazzaville entre avril et mai*

2015, et sur la campagne de sensibilisation et de lobbying sur les activités du Cames en rapport avec le LMD et la mise en place de l'assurance-qualité dans l'enseignement supérieur et la recherche », a indiqué Georges Moyen.

La capitale congolaise abritera également cette année, précisément en septembre prochain, la session du conseil d'administration de l'Ecole Inter-Etat des sciences et de médecine vétérinaire. Pour le ministre de l'Enseignement supérieur, les ambitions du programme annuel sont claires : promouvoir le développement. « *Pour y parvenir, il nous faudra revenir définitivement à nos fondamentaux, dont l'un se nomme la discipline. Il est impératif que chaque agent renoue avec ces vertus que sont la ponctualité, l'assiduité, la qualité du travail. Je prescris en conséquence que tous les administrateurs des structures de notre ministère y veillent dès à présent. Et je veillerai à ce qu'ils y veillent* », a-t-il conclu.

Parfait Wilfried Douniama

En vente à la Librairie

« LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE »



AVIS DE RECRUTEMENT

Une société financière cherche les candidats au recrutement présentant les profils suivants :

1. Responsable de la production, développement et des opérations. Expérience professionnelle d'au moins cinq (5) ans dans une banque, une microfinance, ou une institution financière.
2. Responsable comptabilité, maîtrisant la fiscalité et la trésorerie. Expérience d'au moins cinq (5) ans dans une banque, une microfinance, une institution financière ou dans un cabinet comptable.
3. Responsable administratif, chargé des Ressources Humaines et des affaires juridiques. Expérience professionnelle d'au moins cinq (5) ans en entreprise.
4. Secrétaire de Direction, bilingue (Français/Anglais), maîtrisant la correspondance administrative, bureautique et le classement. Expérience d'au moins cinq (5) ans en entreprise.
5. Responsable de l'audit, conformité et inspection générale. Expérience d'au moins trois (3) ans en entreprise ou au cabinet d'audit.
6. Responsable commercial, marketing et relation publique, chargé de la force de vente. Expérience professionnelle d'au moins trois (3) ans en entreprise ou dans une agence de communication et marketing.
7. Responsable en gestion, chargé des moyens généraux et de la logistique. Expérience professionnelle d'au moins trois (3) ans en entreprise.
8. Informaticien technicien en hardware, software et réseau, chargé du support utilisateurs. Expérience d'au moins (3) ans en entreprise.
9. Responsable de caisse, expérience souhaitée d'au moins trois (3) ans dans une banque, ou une microfinance.
10. Caissiers auxiliaires, expérience souhaitée d'au moins trois (3) ans dans une banque, une microfinance, ou en entreprise.

Veillez adresser vos curriculum vitae (CV) et lettre de motivation au plus tard le 31 janvier 2015 à l'adresse e-mail suivant : recru.tendance2015@gmail.com.

COOPÉRATION MILITAIRE

Le Congo et la France signent deux nouvelles conventions

Les deux accords signés, le 24 janvier à Brazzaville par le ministre à la Présidence de la République, chargé de la Défense nationale, le général Charles Richard Mondjo et l'ambassadeur de France au Congo, Jean-Pierre Vidon, en présence des chefs des projets des deux parties, concernent les domaines de la sécurité et de la défense.

La première convention paraphée concerne « l'Appui à la formation, à l'entraînement et à l'organisation du commandement opérationnel des Forces armées congolaises (FAC) ». La seconde est, quant à elle, relative à « l'Appui au commandement et à l'organisation de la marine nationale ».

Selon le responsable des projets de coopération de sécurité et défense de la France pour l'Afrique subsaharienne, le colonel Bertrand de Reboul, ce sont des sujets qui sont à la fois passionnants et importants surtout pour l'avenir. « Ce sont deux projets de coopération qui existaient déjà mais qui doivent évoluer en fonction des circonstances, de l'actualité et des besoins nouveaux qui apparaissent. Pour nous, toute la difficulté consiste à les faire vivre de la meilleure façon qu'il soit. L'outil premier, c'est que ces conventions qui viennent d'être signées permettent de définir ensemble les sujets très précis sur lesquels nous voulons travailler ensemble », a expliqué le colonel Bertrand de Reboul.

En effet, la partie française proposera à la partie congolaise des experts techniques, militaires, des experts de la gendarmerie et bien éventuellement des policiers civils. Elle fournira également au Congo des experts spécialistes de la sécurité maritime ainsi que des spécialistes de la formation et de l'organisation générale des opérations. Le but étant de conseiller au jour le jour des responsables militaires congolais chargés de faire vivre ces deux conventions. « Les deux coopérants militaires français qui sont ici n'auront peut-être pas toute l'expérience nécessaire pour travailler dans ces domaines qui sont très vastes. A ce moment-là, il nous faut remonter de demandes et nous en verrons ponctuellement, en tenant compte du besoin, des experts supplémentaires qui viendront passer une semaine, quinze jours, un mois, si nécessaire pour faire avancer tel ou tel aspect de sujet », a poursuivi l'ancien attaché de défense de l'ambassade de France au Congo, le colonel Bertrand de Reboul.



Les deux parties posant à l'issue de la signature ; crédit photo Adiac

Rappelons que ces deux conventions ont été signées en marge de la mission d'évaluation de la coopération militaire dans le domaine de la défense et de la sécurité entre le Congo et la France, effectuée par le colonel de Reboul. D'après l'ambassadeur de France au Congo, la coopération dans ces domaines est extrêmement étroite. Cette coopération se développe, a indiqué Jean-Pierre Vidon parce

qu'elle répond aux attentes de la partie congolaise qui montre son très fort engagement dans ces différents domaines.

« Les efforts du Congo, nous les avons relevés par exemple lors de l'Exercice Loango 2014 qui a prouvé la volonté du pays de s'impliquer fortement dans les initiatives à l'échelle sous-régionale. C'est un point qu'il faut mentionner; nous voyons aussi le

Congo s'impliquer sur la mer pour lutter contre le phénomène d'insécurité maritime. Donc, c'est une raison de plus aussi pour nous d'appuyer le Congo. Vous avez d'un côté la volonté de la France de vous appuyer et de l'autre côté, la volonté du Congo de montrer son engagement. C'est un partenariat gagnant-gagnant », a conclu le diplomate français.

Parfait Wilfried Douniama

DONATION

Le rotary club soutient les populations vulnérables de Brazzaville

Dans le cadre de la poursuite de ses actions d'aides humanitaires et de son engagement pris en 2010, notamment celui de soutenir chaque année les populations vulnérables de Brazzaville, le Rotary club a fait, le 23 janvier un don de produits sanitaire de première nécessité à la Caritas diocésaine de Brazzaville.

Ce don constitué de vêtements, de produits désinfectants et des savons est issu des cotisations des membres de Rotarys club et de ses actionnaires. Il vise, selon le président du Rotary, l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées ainsi que des orphelinats de Brazzaville.

En effet, la Caritas Diocésaine de Brazzaville reçoit ce don en sa qualité d'une organisation qui accompagne les vingt et cinq institutions, œuvrant dans l'optique de soutien des populations vulnérables de Brazzaville. « C'est avec un réel plaisir que je prends la parole au nom de tous les rotariens pour saluer notre excellente collaboration avec la Caritas Congo », a déclaré le président du Rotary club de Brazzaville, Roland Ossibi.

Intervenant au nom des dirigeants des orphelinats affiliés à leur organisation afin de remercier les membres du Rotary pour le geste qu'il juge humani-

taire, le responsable de la Caritas de Brazzaville a reconnu que



La responsable de la Caritas recevant le don des mains de Roland Ossibi

son organisation reçoit des dons mais les besoins sont toujours énormes. Ainsi, pour lui, s'il y a des donateurs qui appuient leurs efforts au même titre que

le Rotary club, c'est un encouragement. « Votre contribution répond bien à l'appel du seigneur Jésus qui disait dans le livre de Mathieu 25/31-40: toutes les fois que vous aviez fait ces choses à l'un de mes plus petits, de mes frères, c'est à moi que vous l'aviez fait », a souligné le responsable de la Caritas.

Notons que la Caritas diocésaine de Brazzaville est l'organe de l'évêque diocésain pour l'exercice de la charité dans l'archidiocèse de Brazzaville. Elle a pour mission de faire rayonner la charité chrétienne par la mise en œuvre d'une solidarité concrète entre tous, notamment à Brazzaville, dans les districts de Goma Tsé-Tsé, d'Igné, de Ngabé et dans la sous-préfecture de l'île Mbamou. Actuellement, elle soutient vingt et cinq institutions parmi lesquelles, vingt orphelinats, trois hospices de vieillards et deux centres d'accueil pour enfants en rupture.

Rock Ngassakys

ANALYSE

L'intégration économique: pilier de l'intégration régionale

Depuis plus d'une décennie plusieurs pays africains réalisent des taux de croissance en nette progression avec des taux moyens de 5 pour cent. Mais ces performances encourageantes sont essentiellement le fait des pays exportateurs de matières premières: pétrole, bauxite, cuivre, fer, manganèse, platine, etc. qui ont vu leurs prix presque tripler en cinq ans grâce à l'explosion des besoins des pays émergents comme la Chine, l'Inde et le Brésil.

On a pensé que les revenus procurés par ces ressources pouvaient contribuer au développement du continent. Ce n'est pas encore le cas pour nombreux d'entre eux. Alors même qu'ils sont dotés d'un potentiel minier et hydrologique incomparable, ils ne disposent en général pas de structures productives de qualité. Deux facteurs explicatifs sont généralement cités pour justifier ce retard dans la course vers le progrès.

À l'origine de cet état de chose, il y a premièrement l'étroitesse du marché et la faiblesse de la population. Ces deux éléments placent plusieurs pays africains dans une sorte de dilemme asymptotique. Tantôt ils manquent de matières premières alors qu'ils sont dotés d'une population relativement nombreuse au regard de leur étendue pour un marché cependant étroit, tantôt les matières premières sont abondantes pour un marché cependant étroit.

Face à ce qui peut apparaître comme un dilemme, quelle solution pour un développement harmonieux et intégré en Afrique?

S'unir dans un vaste marché régional pour tirer profit des matières premières

De nombreux spécialistes qui se sont penchés sur la question estiment à ce jour que l'intégration régionale, notamment sur le plan économique, reste la meilleure réponse à ce problème. Car estiment-ils, l'intégration économique peut favoriser un flux commercial important dans la constitution d'un grand marché débarrassé des contraintes de circulation internes.

Les échanges commerciaux constituent un grand stimulant pour l'économie d'un pays. Mais les échanges intra-africains demeurent encore insignifiants. Cela s'explique à la fois par la faiblesse du tissu industriel que par la mauvaise organisation du marché. Aussi la construction d'un vaste marché dans le cadre de l'intégration régionale représente-t-elle une vraie opportunité pour ces pays.

Elle permettra aux pays qui ne disposent pas de ressources naturelles suffisantes de tirer profit du potentiel de leurs partenaires. Certains pays sans corridors maritimes pourront s'ouvrir au monde via des ports des pays voisins. C'est le cas de la Centrafrique et du Tchad en Afrique centrale. L'appartenance à un marché commun réduit les coûts de production grâce à l'élimination des tarifs et à la mise en place des politiques communes qui permettent de réduire ou éliminer les taux multiples. Les pays les plus performants peuvent servir de locomotive et de modèles pour tirer les plus faibles.

L'intégration économique et commerciale au service du développement

Si la disposition de ressources naturelles importantes et les revenus que leur vente procure ne se traduisent pas sur le terrain par une amélioration substantielle de l'économie et de la qualité de la vie des citoyens, c'est parce que ces pays ne disposent pas encore d'une capacité productive suffisante. Cette capacité productive ne peut à elle seule suffire. Pour être efficace, elle doit être accompagnée par une capacité de consommation suffisante. Or les pays africains sont en général sous-peuplés. L'étroitesse du marché national couplé à une faible capacité productive entraîne une économie faible et maintient le pays dans la pauvreté.

La diversification de l'économie africaine et le développement de sa capacité productive dans le cadre d'un vaste marché régional apparaît comme une nécessité urgente pour créer les bases de son développement. C'est dans ce cadre que les dirigeants africains ont depuis présenté l'intégration régionale comme une opportunité de mutualisation de leurs efforts afin d'arriver à surmonter d'une manière ou d'une autre les obstacles à la croissance sur des marchés de taille trop restreinte.

L'intégration est un processus qui prend en compte plusieurs aspects de la vie des États. Elle concerne ainsi les aspects politiques, juridiques, économiques, monétaires, et commerciaux. Selon l'économiste Vrigman cité dans le rapport de la Cnuced 2009 ; il y a trois variables clefs qui déterminent l'implantation d'une entreprise. Ce sont :

- La taille du marché
- Les coûts de production et la disponibilité des facteurs de production pertinents
- L'accès au marché.

Le marché africain est très segmenté. On estime qu'il est plus facile à un Congolais d'acheter à Paris que de faire venir des produits du Cameroun voisin ou de Kinshasa en face. Cela à cause des tracasseries diverses et aussi du manque de voies de communications fiables. Ce qui entraîne des coûts commerciaux importants. Car des bassins de production (produits alimentaires) aux marchés (lieu final de vente), les ruptures de charges sont nombreuses, constituant autant d'obstacles qui peuvent influencer l'offre de produit (coût de transport, levage, conservation, etc.) qui agissent négativement sur l'offre en quantité et en qualité et donc le prix. Ce qui peut décourager l'investisseur.

L'intégration régionale a de nombreux avantages. Elle permet de réaliser des effets de variété et d'accumulation qui constituent des stimulants pour les investisseurs et les consommateurs. La constitution d'un grand marché régional grâce à l'intégration économique peut contribuer à l'élimination des barrières physiques et administratives et favorise la libre circulation des capitaux, de la main d'œuvre et des biens.

Emmanuel Mbengue

POURPARLERS ETATS-UNIS-CUBA

« Un dialogue constructif », selon Roberta Jacobson

La première étape des discussions entre les États-Unis et Cuba s'est achevée le 23 janvier sous une note satisfaisante pour les deux parties. À l'issue de deux jours de travaux, la représentante américaine du secrétaire d'État pour les Affaires occidentales, Roberta Jacobson, s'est dite optimiste malgré le fait que des points de divergences demeurent.

« Le but de ma visite était de discuter des points spécifiques sur la manière d'avancer sur le rétablissement des relations diplomatiques, et dans la deuxième partie, de parler de toute une série de sujets sur les relations bilatérales, l'un d'entre eux étant les questions de droits de l'homme, a-t-elle déclaré. Mais il n'y a aucun doute sur le fait que les droits de l'homme restent au centre de notre politique. »

Et Roberta Jacobson de poursuivre : « Nous savons que la politique que nous avons suivie ces cinquante dernières années n'aura servi qu'à nous isoler et non pas à créer plus d'aide pour les Cubains eux-mêmes comme nous le souhaitons. Notre but est le même, c'est d'aider le peuple cubain. Il ne s'est passé qu'un mois depuis l'annonce des présidents, et ce ne sont que les premières discussions sur la manière dont cette politique sera mise en œuvre. Donc il est très difficile de dire comment cela va fonctionner. Mais nous tenons à poursuivre notre engagement vis-à-vis du peuple cubain et à poursuivre le dialogue avec le gouvernement cubain afin d'atteindre cet objectif, avec un travail important qui consiste à s'assurer que le peuple cubain a toutes les informations dont il a besoin pour prendre ses propres décisions. »

Le président de la Commission cubaine des droits de l'homme, Elizardo Sanchez, a, en ce qui le concerne, estimé que les discussions directes entre Américains et Cubains ont été certes une avancée, mais ne seront pas suivies de changements immédiats. « C'est une avancée positive qui va donner lieu à un changement géo-

« C'est une avancée positive qui va donner lieu à un changement géopolitique. Mais nous n'attendons pas de miracle de cette normalisation des relations bilatérales, car nous voyons que le gouvernement n'est pas disposé à faire les réformes nécessaires à Cuba »

politique. Mais nous n'attendons pas de miracle de cette normalisation des relations bilatérales, car nous voyons que le gouvernement n'est pas dispo-



Roberta Jacobson

sé à faire les réformes nécessaires à Cuba », a-t-il indiqué.

L'assouplissement des relations entre les États-Unis et Cuba est le fruit d'un sérieux travail dont les tractations se faisaient souvent en coulisses. Ce rapprochement est notamment l'aboutissement de négociations secrètes qui se sont déroulées de juin 2013 à novembre 2014 au Canada. L'accord final a été conclu au Vatican. Un haut responsable américain a d'ailleurs affirmé que le pape François a joué un rôle-clé dans cette percée diplomatique après avoir lancé des appels personnels aux deux présidents.

À titre de rappel, notons que les relations entre les États-Unis et Cuba étaient neutres au moment de la révolution cubaine qui se solda en 1959 par le renversement à Cuba du régime du dictateur pro-américain Fulgencio Batista par une guérilla amorcée par Fidel Castro et le mouvement du 26 juillet. Elles se sont dégradées dès l'année suivante, avec l'expropriation des compagnies des États-Unis et le refus américain d'acheter le sucre cubain, malgré les tentatives de médiation opérées par le président argentin Arturo Frondizi.

Il en résulta des rapports très tendus : Washington décida en avril 1961 de lancer le débarquement de la baie des Cochons avec les membres de la Brigade 2506, qui fut un fiasco. Plus d'une décennie plus tard, soit en 1973, les deux pays signent un pacte sur le détournement d'avion, qui leur permettra d'échanger un certain nombre des pirates de l'air. Depuis des années, les relations américano-cubaines alternent entre période de refroidissement et d'adoucissement. Récemment, l'administration américaine a organisé un dégel de ces relations, en ordonnant la levée des restrictions sur les voyages et les transferts de fonds envoyés à Cuba par les immigrants cubains aux États-Unis. Les autorités américaines ont, par ailleurs, retiré leur veto mis depuis 1962 à l'intégration de Cuba dans l'Organisation des États américains. Dans ce même cadre, les deux parties ont multiplié des gestes de bonne volonté ces derniers temps. Il sied de signaler aussi que le gouvernement cubain a libéré récemment cinquante-trois prisonniers politiques, l'une des exigences des États-Unis.

Nestor N'Gampoula

350.000 personnes
nous font confiance

300.000 personnes
nous écoutent



ans

Et plus...

La Fédération des MUCODEC vous souhaite
une bonne et heureuse année **2015**



Encore plus proche de vous!



100.3 FM

Fédération des MUCODEC: 06 987 90 00
Délégation MUCODEC Pointe-Noire: 06 987 90 80
Délégation MUCODEC OYO: 06 987 90 64
Société Civile Immobilière MUCODEC: 06 987 91 29
Radio MUCODEC: 06 987 91 84
contact@mucodec.com
www.mucodec.com



BRAVO !

Les Diables Rouges

Faites nous rêver encore plus.
Le Congo est fier de vous.



airtel, sponsor officiel des Diables Rouges

BURKINA FASO

L'élection présidentielle et les législatives fixées au 11 octobre prochain

Depuis quelque temps, la classe politique et la société civile au Burkina Faso exprimaient des divergences sur la date de la tenue des élections générales dans le pays. Pour trancher ce différend, le président Michel Kafando a annoncé que les scrutins présidentiel et législatif se tiendront simultanément le 11 octobre prochain.

Le président de la transition burkinabé qui ne devra pas être candidat selon la Charte de la transition, s'exprimait ainsi après une rencontre avec les leaders des partis politiques. Ces derniers ainsi que le gouvernement et la Commission électorale nationale indépendante (Ceni) avaient proposé deux dates pour la tenue concomitante des deux scrutins: le 20 septembre ou le 11 octobre. Pour Michel Kafando, la date du 20 septembre préférée par la plupart des acteurs n'a pas été retenue parce qu'elle coïncide avec la saison des pluies.

« Nous mettons un point d'honneur à réussir ces élections car elles constituent l'objectif final de la transition », a assuré le chef de l'Etat burkinabé. Il a ajouté que son équipe remettra officiellement le pouvoir à un gouvernement démocratiquement élu en novembre 2015. Michel Kafando a cependant « définitivement » exclu le vote de ses millions de compatriotes vivant hors du Burkina, bien qu'une disposition en ce sens ait été inscrite dans la Constitution depuis 2005, sans avoir été appliquée. Le budget des élections pré-

sidentielle et législatives couplées a été fixé à 50,6 milliards de francs CFA, soit environ 77 millions d'euros, dont 25,6 milliards FCFA (39 millions d'euros) sont à trouver auprès des bailleurs internationaux.

Les Burkinabés appellent de tous les vœux que la transition politique se termine sans accroc et permettent aux autorités actuelles de confier le pouvoir au président issu des urnes. Ils espèrent que la réussite de cette période de transition sera effective parce qu'elle est incarnée par Michel Kafando, un an-

ancien diplomate devenu président intérimaire et Isaac Zida, un Premier ministre également lieutenant-colonel. Ceci étant, parce que ces deux personnalités ont assuré qu'ils s'effaceront dès l'installation d'un nouvel exécutif. La transition au Burkina Faso a été mise sur pied après trois semaines de tractations qui avaient suivi la chute du président Blaise Compaoré, chassé du pouvoir le 31 octobre par une insurrection populaire après 27 ans de règne sans partage. Outre la question des élections, le président a, lors d'un échange avec les journalistes, éclairé la lanterne de l'opinion sur le dossier Thomas Sankara. « Je crois qu'il y a un problème de compré-

hension ! », a-t-il déclaré en réponse à l'interpellation de la famille Sankara. Les avocats de la famille avaient en effet demandé la réouverture du dossier et le début de la procédure d'expertise de la tombe dans une lettre ouverte adressée au ministre burkinabé de la Justice. « La famille du président Thomas Sankara n'a besoin d'une autorisation écrite pour entamer les travaux d'expertise de la supposée tombe du capitaine Thomas Sankara. Il est inadmissible qu'un gouvernement empêche par la voie judiciaire une famille de procéder à l'identification d'un corps », a précisé le président de la transition.

Nestor N'Gampoula



10/10*

Le crédit à la consommation qui s'adapte à vos besoins

Offre soumise à conditions et contingence.

* Taux 10%, durée 10 mois

BCI créateur de solutions financières



NÉCROLOGIE



L'architecte Dan Dominique Lutumba et famille informent le personnel des dépêches de Brazzaville, ami(es) et connaissances de la mort de son père « Firmin Mingui -dit Safou» à l'âge de 90 ans. La veillée se tient à l'OCH la Glacière case C3-48. Le programme des obsèques vous sera communiqué ultérieurement.

REMERCIEMENTS

Marcel Kombo-Kisi, Félix Nguembo Nsoni, Jean Paul Ngoko, Martine Nsoni-Nguembo, Gilbert Mpika, Sylvain Intombo, Jeanne Mfoutou et famille remercient très vivement tous ceux qui les ont soutenus spirituellement, moralement, physiquement et financièrement suite au décès et aux obsèques de leur sœur et mère la veuve Kintombo née Mboyo Antoinette survenu le jeudi 08 janvier 2015 à Pointe-Noire.

Des remerciements particuliers aux amis de l'Union des Anciens CBEistes (UAC), de la grande famille du Cercle Biblique Evangélique (CBE), du groupe A Toi la Gloire (ATG), du Ministère des Hydrocarbures, des collègues de service de Eni Congo et Total E&P Congo ainsi qu'à tous les autres amis et connaissances.



CENTRAFRIQUE

Un an à la tête de l'État, Catherine Samba-Panza réaffirme sa détermination à traquer les auteurs des crimes

23 Janvier 2014 - 23 Janvier 2015, une année passée à la tête de la transition en Centrafrique. Pour la présidente de transition Catherine Samba-Panza, beaucoup de choses ont été faites et d'autres restent à faire. Elle a fait cette déclaration lors d'une conférence de presse organisée à cet effet le 24 janvier, au siège du Conseil National de Transition. Catherine Samba-Panza a réaffirmé sa détermination à poursuivre les auteurs des crimes sur le territoire national. Plusieurs personnalités nationales et internationales, des journalistes nationaux et internationaux ont rehaussé de leur présence à cette conférence de presse tenue ce vendredi 23 janvier 2015. Dans son pro-

pos liminaire, la présidente de la transition, Catherine Samba-Panza, a fait un aperçu global de la situation du pays avant son accession au pouvoir et les réalisations pendant cette première année de transition.

« *Je suis venue retrouver le pays dans un chaos, sans une force militaire. La situation économique était catastrophique. Après les deux tsunamis qui ont secoué le pays le 24 mars 2013 et le 5 décembre 2013, la RCA se relève lentement mais sûrement* », a déclaré Catherine Samba-Panza.

À l'issue de cette conférence, la présidente de transition a affirmé la restauration de l'autorité de l'État sur l'étendue du territoire, la reconstitution de

l'armée, la relance économique, la création des centres pour les jeunes dans tous les arrondissements de Bangui, sans oublier la dynamique de la cohésion sociale à la base.

Sur la question de la justice, Catherine Samba-Panza a souligné que les auteurs des exactions ne resteront pas impunis. « *Baba Laddé a été arrêté, après que la cour pénal internationale avait émis un mandat d'arrêt contre lui. Andjilo est aujourd'hui arrêté, ce qui veut dire que la justice fera son travail et que les auteurs des exactions et violences ne resteront pas impunis* », a déclaré Catherine Samba-Panza.

Pour Catherine Samba-Panza, une année passée à la tête du



Catherine Samba-Panza

pays, a été une lourde responsabilité mais qu'elle a l'obligation de bien mener les huit mois de la transition qui restent et les élections auront lieu en juin, pour laisser place au nouveau président de conduire la desti-

née du pays.

Mais toutefois, la sécurité, le rétablissement de l'autorité de l'État, les questions humanitaires et des droits de l'homme, restent un défi majeur pour le gouvernement de transition.

BANGUI

L'état de santé de Claudia Priste, inquiète la plateforme des confessions religieuses

La plateforme des confessions religieuses regrette l'enlèvement d'un humanitaire française et d'un religieux centrafricain par les Anti-Balaka. Elle demande par la même occasion l'implication de la communauté internationale, société civile, partis politiques et des institutions de la Transition pour leur libération, car l'état de santé de l'humanitaire risque de s'aggraver.

C'est ce qui ressort d'un communiqué de presse publié par les trois leaders de cette plateforme.

Dans le document signé de Mgr Dieudonné Nzapalainga, du Révérend Nicolas Guerekoyamé et de l'Imam Omar KobineLayama, les hommes de Dieu se disent être profondément consternés « *par la prise en otage le lundi 19 janvier 2015 au quartier Fouh dans le quatrième arrondissement de la ville de Bangui de Mme Claudia Priste, humanitaire de nationalité française et du frère Gustave Reosse, religieux de nationalité centrafricaine alors que ces derniers se rendaient à Imoro dans la sous-préfecture de Damara dans le cadre d'une mission humanitaire* ».

Demandant aux ravisseurs plus de raison et de souplesse, la plateforme rappelle, « *l'état de santé de Mme Claudia Priste qui risque de se dégrader davantage au fil du jour en raison de ses conditions de détention et de l'accès irrégulier à ses remèdes doit retenir leur attention et guider leurs décisions. Cette dame, humanitaire âgée de soixante-sept ans, amie de la République Centrafricaine a contribué dans la mobilisation des ressources et a décidé d'effectuer personnellement le déplacement de Bangui* ».

Les trois religieux ont demandé à la communauté internationale et nationale de s'impliquer davantage dans les négociations devant permettre de libérer les détenus. « *La plateforme des confessions religieuses émet le souhait de voir s'impliquer davantage dans la recherche des voies et moyens de cette sortie de crise d'otages, toutes les institutions de la transition, la Minusca, tous les partis politiques, la société civile sans oublier les personnes de bonne volonté dont les actions peuvent contribuer à libérer ces otages* », espèrent-ils.

Depuis l'arrestation de Claudia Priste et Gustave Reosse, c'est la première réaction enregistrée de la plateforme des confessions religieuses de Centrafrique.

Cette même plateforme est impliquée depuis le départ dans les négociations pour la libération de cette humanitaire et du religieux centrafricain. Malgré ces négociations, les otages sont toujours détenus par leurs ravisseurs.

Des musulmans marchent pour dire non à l'exclusion lors du forum

La communauté musulmane de Centrafrique se dit marginalisée dans le processus de la réconciliation. Ils ont manifesté le vendredi 23 janvier 2015 à travers une marche pacifique sur l'avenue Boganda. La marche a pris fin devant le siège de la Minusca où quelques leaders ont été reçus.

Ils sont environ 400 personnes, celles qui ont marché pour réclamer plus de représentativité dans le prochain forum de Bangui. Après la marche, un sit-in de presque une heure a été observé devant la représentation onusienne en Centrafrique.

Les manifestants ont hissé des pancartes et banderoles sur lesquelles on peut lire : « *Qu'il y*

ait une large représentation des musulmans au Forum ». Youssouf Hamat, président de l'Organisation des Jeunes Musulmans Centrafricains (ORJCA) ne dit pas autre chose. « *Nous sommes exclus de la deuxième phase du processus de la réconciliation notamment les consultations à la base* », a-t-il dit.

Le président d'ORJCA a expliqué que sur les 34 membres proposés par la communauté islamique pour les consultations à la base, seulement 8 personnes ont été retenues. Pour lui, « *il n'y a pas de logique, par ce que l'effectif retenu est insuffisant, par rapport aux 300 participants formés*

pour les consultations à la base ». « *Nous demandons au gouvernement plus d'impartialité dans le processus de la réconciliation nationale. Nous avons le droit de participer au développement de ce pays* », a-t-il conclu.

Aucune information n'est sortie de la rencontre des leaders musulmans et la Minusca. Le RJDH a tenté sans succès d'entrer en contact avec les organisateurs du forum de Bangui, afin de recueillir leurs avis. La marche s'est déroulée sans incident contrairement à celle du mois d'octobre 2014 qui s'est soldée par des pillages, vols et destructions.

Enlèvement à Bangui du ministre de la Jeunesse et des sports, Armel Sayo

Le ministre centrafricain de la Jeunesse et des sports a été enlevé par un groupe de quatre hommes armés, a-t-on appris, le 25 janvier, de source officielle dans la capitale Bangui. Le ministre revenait de la messe, a témoigné son épouse qui l'accompagnait mais qui a pu échapper aux ravisseurs avec un collaborateur de ce dernier. La femme soupçonne les milices Anti-balaka.

L'enlèvement du ministre se produit à quelques semaines de l'ouverture à Bangui des assises nationales censées sceller la réconciliation des frères ennemis centrafricains et baliser la voie en vue de l'organisation, au mois

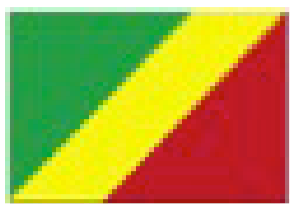


Armel Sayo

d'août prochain, des élections générales qui marqueront la fin de la Transition. Il précède celui de deux humanitaires, dont une française et un centrafricain, kidnappés par un groupe de miliciens Anti-balaka relâchés ensuite après d'âpres négociations.

Cet acte témoigne combien ce pays plongé dans des violences depuis près de deux ans est encore loin de recouvrer la quiétude en dépit des efforts de la Communauté internationale. Des témoignages sur place évoquent des menaces d'enlèvement de plus en plus réels visant les officiels centrafricains.

Gankama N'Siah



REPUBLICQUE DU CONGO

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES, DU PLAN,
DU PORTEFEUILLE PUBLIC ET DE L'INTEGRATIONPROJET D'APPUI INSTITUTIONNEL POUR L'AMÉLIORATION DU CLIMAT DES AFFAIRES ET LA
DIVERSIFICATION DE L'ÉCONOMIE CONGOLAISE (PACADEC)

AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

(SERVICES DE CONSULTANTS)

Secteur : Gouvernance économique et Réformes financières**Référence de l'accord de financement :** 2100155019170**N° d'Identification du Projet :** P-CG-KFO-001

Recrutement d'un Comptable au Projet d'Appui Institutionnel pour l'Amélioration du Climat des Affaires et la Diversification de l'Economie Congolaise (PACADEC)

1. Le Gouvernement de la République du Congo a obtenu un don du Fonds Africain de Développement (FAD), en différentes monnaies pour financer le coût du Projet d'Appui Institutionnel pour l'Amélioration du Climat des Affaires et la Diversification de l'Economie Congolaise « PACADEC ». Il est prévu qu'une partie des sommes accordées au titre de ce don sera utilisée pour effectuer les paiements prévus au titre du marché de « recrutement d'un Comptable au Projet d'Appui Institutionnel pour l'Amélioration du Climat des Affaires et la Diversification de l'Economie Congolaise (PACADEC) ».

2. Les services prévus au titre de ce contrat comprennent :

- Assister le RAFC et Le Coordonnateur dans la coordination des activités de l'unité financière du projet ;
- Accompagner le RAFC et le Coordonnateur dans l'application de l'ensemble des procédures comptables et financières acceptables par la Banque Africaine de Développement au niveau de la Cellule ;
- Assurer la tenue de la comptabilité (générale, analytique et budgétaire) et la production régulière et à temps des états comptables et financiers du projet (journal, livres, tableau de bord...);
- Appuyer le RAFC dans le suivi de la gestion de trésorerie du projet et l'élaboration des tableaux de trésorerie du projet (centraliser tous les besoins financiers de chaque composante et assurer la mise à disposition des fonds selon le chronogramme approuvé) et les prévisions de caisse ;
- Accompagner le RAFC et le Coordonnateur dans l'élaboration des budgets du projet et en assurer le suivi régulier en vue d'une gestion efficace et d'un contrôle de l'utilisation de fonds mis à la disposition du Projet;
- Appuyer le RAFC dans la gestion des réapprovisionnements des comptes spéciaux (établir les Demandes de Retrait de Fonds (DRF) ainsi que les paiements directs ;
- Viser les titres de paiement en liaison avec le RAFC ;
- Appuyer le RAFC dans le suivi de la préparation des documents et le rythme des décaissements auprès de la Banque;
- Accompagner le RAFC dans l'exécution de la mise en place du système de comptabilité ainsi que du budget en temps réel ;
- Appuyer le RAFC et le Coordonnateur dans l'élaboration du rapport financier intérimaires (R.F.I) et les états financiers annuels à auditer et veiller à la transmission régulière des différents rapports dans les délais;

- Accompagner le RAFC et le Coordonnateur dans la préparation et la réalisation des missions d'audit internes et externes ;
- Exécuter toutes autres tâches à la demande de sa hiérarchie dans le cadre de la mise en œuvre du projet.

3. L'Unité de Coordination du projet invite les cabinets à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les cabinets intéressés doivent produire les informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour les dites prestations.

4. Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes aux « Règles et Procédures pour l'utilisation des Consultants » de la Banque Africaine de Développement, Edition de Mai 2008, révisée en Juillet 2012 » qui sont disponibles sur le site web de la Banque à l'adresse : <http://www.afdb.org>. L'intérêt manifesté par un Cabinet n'implique aucune obligation de la part de l'Emprunteur de le retenir sur la liste restreinte.

5. Les Cabinets intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessous aux heures d'ouverture de bureaux suivantes : 08 heures 00 à 16 heures 00 (heure locale).

6. Les expressions d'intérêt doivent être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard, le 09 février 2015 à 12 heures, et porter expressément la mention : « recrutement d'un Comptable au Projet d'Appui Institutionnel pour l'Amélioration du Climat des Affaires et la Diversification de l'Economie Congolaise (PACADEC) ».

Projet d'Appui Institutionnel pour l'Amélioration du Climat des Affaires et la Diversification de l'Economie Congolaise (PACADEC)

A l'attention de : Monsieur le Coordonnateur des Projets PADE-PACADEC
Rue, Locko Isaac N°05 et 06 secteur Blanche Gomez Brazzaville-Congo

Tél : (242) 06 668 24 31 / 05 574 18 75 ; e-mail : pade.pacadec@yahoo.fr

Le Coordonnateur,

Joseph MBOSSA

INTERVIEW

Alexandre Gandou : « La chute des cours du pétrole accroît les risques d'instabilité au Congo »

L'ancien Président de la Commission de Surveillance du marché financier de l'Afrique Centrale, actuellement à la tête du cabinet GMA Finance Conseil, décrypte, dans une interview exclusive, la situation des économies de la sous-région face à la chute des prix du pétrole sur le marché mondial.

Les Dépêches de Brazzaville : Le sommet des chefs d'Etat de la Cémac (prévu les 7 et 8 janvier et reporté) devrait, entre autres, se pencher sur la chute des prix internationaux du pétrole et ses effets sur les économies de l'Afrique centrale. Quelle est, en réalité, l'ampleur du choc sur nos pays ?

Alexandre Gandou : Depuis le milieu de l'année 2014, jusqu'à ce jour la baisse du prix du baril de pétrole est de l'ordre de 50%. Une telle dégringolade a une in-

centrale (Beac) a revu à la baisse le taux de croissance, le ramenant de 6,7% à 5,4%. De plus, on peut conclure que l'impact de la baisse de la principale ressource budgétaire du Congo va fragiliser le financement du budget d'investissement et provoquer des tensions internes dues aux arriérés de paiements divers. On observe déjà une grogne des opérateurs économiques dont l'échéance de la dette intérieure n'est pas honorée dans son intégralité.

LDB : Quelles sont les causes

d'abord annoncé une baisse des prix auprès de ses clients asiatiques fin septembre 2014, puis en Europe et aux Etats-Unis.

LDB : Justement vous parlez de géostratégie ; peut-on lier cette baisse des cours du pétrole à la crise diplomatique entre l'Occident et la Russie ?

AG : Dans un climat semblable à celui de la guerre froide, l'Occident est coalisé (Europe et Etats-Unis) pour affronter la Russie qui cherche à étendre son influence sur certains pays de l'Europe de l'Est, comme l'Ukraine. Or, cette chute des cours du brut se conjugue à la fuite massive des capitaux depuis un an et aux sanctions prises par les Occidentaux pour punir Moscou de ses interventions armées en Ukraine. Moscou a certes des réserves de devises, mais l'effondrement du rouble par rapport au dollar et à l'euro inquiète de plus en plus les consommateurs russes. Dans cette guerre économique, on peut raisonnablement imaginer une certaine entente entre les Etats-Unis et son allié l'Arabie Saoudite pour agir sur l'offre, en l'augmentant afin de baisser les prix à un niveau asphyxiant pour la Russie. Dans le but de sanctionner, économiquement parlant la Russie, une des thèses qui a vu le jour est donc cette entente. Selon certains analystes, une autre thèse avance que l'Arabie Saoudite cherche à maintenir des prix bas pour dissuader la Russie (et la Chine) à investir dans leurs réserves de pétrole de schiste, plus coûteux à exploiter. Au vu de ce qui précède, la baisse du prix du baril va s'estomper et osciller autour d'un prix d'équilibre que l'on fixe à quatre-vingt dollars le baril. Ce prix-là est à la fois dissuasif d'exploiter le pétrole de schiste et compatible avec cette théorie de l'offre et de la demande.

LDB : Et le Congo dans tout cela, quels enseignements devrait-il tirer de cette situation ?

AG : La chute des cours accroît les risques d'instabilité au Congo pays exportateur de pétrole, le plaçant brutalement dans les difficultés, voire dans l'incapacité de financer sa politique sociale. Avec un budget financé à 80% par les recettes du pétrole dont le prix a baissé de moitié, le choc est retentissant et appelle une riposte appropriée. La compression des dépenses, tous azimuts et sans discernement, ne doit pas casser la mécanique qui a permis de soutenir l'investissement public et d'alimenter la croissance économique du Congo. Il serait judicieux de financer le

déficit budgétaire consécutif à la baisse des recettes pétrolières en ponctionnant un peu sur les réserves officielles détenues à la Beac. Celles-ci se situaient à 2.509 milliards FCFA à la fin de 2013, soit l'équivalent d'environ 7 mois d'importations de biens et de services. En revanche si ce matelas de sécurité s'est entretenu érodé et s'avère fort limité, alors l'ajustement budgétaire sera plus drastique avec son corollaire de tension sociale. C'est là un défi que le Congo pays exportateur devra relever.

LDB : Quelles peuvent être, pour le Congo, les options possibles pour relever ce défi ?

AG : Face à la décreue des moyens financiers il faudra, sans tarder, améliorer la gestion des finances publiques, en améliorant davantage la perception des recettes douanières et fiscales. De plus, il importe d'agir sur les revenus provenant des secteurs minier et forestier. Et, bien entendu, il faut aussi compter sur notre potentiel agricole pour diminuer notre dépendance des importations. Le potentiel minier considérable du pays, qui devrait connaître un début d'exploitation à partir de 2015, offre aussi des possibilités d'accroître la richesse créée par le Congo, ainsi que le traitement de la production agricole. Enfin, le positionnement géographique stratégique du pays, avec une façade maritime et un port en eau profonde, constitue un atout de taille pour l'accès des PME congolaises aux marchés régionaux et internationaux.

LDB : Parlez-nous un peu de votre expérience en matière de mobilisation d'épargne publique à des fins de financement des investissements de l'Etat. Vous avez conduit plusieurs opérations d'emprunts obligataires en Afrique centrale... n'est-ce pas ?

AG : Dans la logique de modernisation du mode de financement, plusieurs Etats de la zone Cémac ont lancé des emprunts obligataires. Le Gabon a été le premier à lancer avec succès une opération d'emprunt obligataire de Quatre-vingt-deux milliards FCFA en 2008. Aucun incident de paiement n'a été observé et aujourd'hui, cette dette est éteinte car elle a été totalement remboursée. L'Etat du Tchad a sollicité le marché à deux occasions en émettant des emprunts obligataires d'un montant de Cent milliards FCFA en 2011 et Quatre-vingt-cinq milliards en 2013. Les fonds ainsi levés ont eu pour objectif principal le développement de l'économie

dans la vision du Président Idriss Deby Itno de transformer le pays à l'horizon 2025. Cela a permis la construction d'un centre d'affaires dans la capitale N'Djamena et la création de plusieurs édifices modernes regroupés au sein d'une cité internationale des affaires au cœur de cette ville. Le Cameroun l'a également fait avec succès. En décembre 2010, l'Etat du Cameroun a lancé un emprunt obligataire de Deux cent milliards FCFA pour une durée de cinq ans avec un rendement de 5,6% net par an. Cette première émission a été réalisée par voie de syndication à travers la Douala Stock Exchange et visait à répondre aux besoins infrastructurels et à développer et dynamiser le marché national et régional.

LDB : Qu'est-ce qui explique l'engouement des Etats à financer leurs Budgets par cette modalité ?

AG : Au début des années 2000, les Etats de la Cémac ont volontairement fait le choix de ne plus recourir au financement monétaire de leurs budgets qui consistait à recevoir de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale, au titre des avances en compte courant, l'équivalent de 20% du total du Budget de l'année écoulée. Cette modalité de financement n'était rien d'autre qu'une survie de la planche à billet avec son corollaire qui est son impact sur l'inflation. En abandonnant ce financement monétaire, les pays de la Cémac admettaient d'émettre des titres de la dette publique pour financer les déficits budgétaires. Ainsi, certains Etats de la zone ont-ils émis avec succès des emprunts obligataires.

LDB : Il semble malheureusement que l'Etat du Congo ne fait pas recours à ce mode de financement en dépit d'importants projets d'investissement engagés. Qu'est ce qui peut justifier une telle attitude ?

AG : Ce dont je suis convaincu est la nécessité impérieuse de mobiliser l'épargne nationale, régionale voire extérieure pour accroître la capacité d'investissement du pays. Les réserves de devises que le Congo a pu se constituer doivent être conservées et placées pour servir de garantie au moment où le pays choisira d'émettre de la dette publique avec les ressources appropriées et honorer en tout temps la signature de l'Etat emprunteur. Le Congo doit pouvoir se servir de l'endettement comme d'un effet de levier. C'est ce qui se fait dans tous les pays du monde.

Propos recueillis par Thierry Nougou et Rock Ngassakys



Alexandre Gandou, Économiste, ancien président du Marché financier d'Afrique centrale

cidence sur les économies des pays de la sous-région. Le Congo et les quatre autres pays de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (Cémac) que sont le Gabon, la Guinée Équatoriale, le Tchad et le Cameroun, sont des pays producteurs de pétrole. Pendant plusieurs années, le dynamisme de leurs économies a été porté par le prix élevé du baril de pétrole, générant des recettes importantes au point d'accumuler des réserves de devises considérables. Le retournement brutal du cours du baril ne peut qu'affecter toute l'économie des pays de la zone et justifie que les débats soient centrés sur l'analyse de la conjoncture actuelle du marché international du pétrole et son impact. À l'occasion de la réunion des ministres de l'Union économique de l'Afrique centrale, tenue à Libreville en décembre 2014, les autorités monétaires des pays de la Cémac, en l'occurrence le gouverneur de la Banque des Etats de l'Afrique

de cette chute brutale du prix du baril ?

AG : On peut aller chercher l'explication de cette chute du prix du baril dans la théorie de l'offre et de la demande, mais pas seulement. Des considérations d'ordre géostratégique rentrent également dans les facteurs explicatifs. Du côté de la demande mondiale, on constate une baisse causée par la faible croissance des économies européennes et un certain ralentissement dans la croissance chinoise, alors que celle-ci a constitué pendant de longues années, un élément moteur de la demande mondiale. Du côté de l'offre, la production d'huile de schiste américaine vient confirmer une hausse de la production. Celle-ci devrait encore progresser avec le redémarrage de la production de pétrole par la Libye. Face à ce surplus d'offre, l'Arabie saoudite a envoyé des signes aux marchés portant à croire qu'elle ne jouerait sans doute plus à l'avenir son rôle de régulateur des prix. Elle a

CHRONIQUE

Paris célèbre le Blues d'Afrique

La deuxième édition du festival blues d'Afrique a relevé le défi de se révéler une grande rencontre artistique entre chanteurs instrumentistes du continent aux multiples talents. Nous devons donc nous attendre, en faisant une halte dans le quartier de la Goutte d'or de Paris dans le 18ème arrondissement, le 31 janvier prochain, à une dégustation des diverses sonorités.

Ces différents sons, il faut le savoir proviennent de styles multiples certes, mais ont un patrimoine musical commun que l'on devrait considérer à juste titre comme faisant partie des racines du blues.

Nous devons cette riche expérience culturelle à l'association Le Berger des Arts, qui en partenariat avec FGO-Barbara et Jam Tunes en sont les initiateurs.

Le centre musical FGO-Barbara y accueillera ainsi dès 12h30 les mélomanes de ces sonorités qui, nous dit-on ont symbolisé le long cheminement du peuple noir dans ses tribulations et affranchissements.

Des concerts à partir de 20h permettront de se délecter, en découvrant pour certains des artistes tels Dourra Barry, Farba Gawlo, Ben Ball Bass ou encore Moussa Wade.

Dourra Barry, reconnu comme l'une des plus belles voix et instrumentistes du continent au delà de sa Guinée Conakry natale, qui lui a conféré la chaleur des Peuls du Fouta Djallon, bercera les amateurs de belles mélodies par son genre particulier qui englobe le folklore Guinéen, la guitare, l'harmonica et une voix suave. Naturellement tous les condiments du tradi-moderne permettront une ballade entre guitare basse, batterie et kora, djembe, tama, flûte Peul, calebasse...

Farba Gawlo, lui nous vient du Sénégal, dans la pure tradition des griots pour nous entraîner dans un genre musical nommé « Yela » représentant sa caste. Joué traditionnellement avec des petites calebasses, des gourdes et des guitares traditionnelles, l'on se complait à penser que le Yela est l'ancêtre du Reggae.

Ben Ball Bass quant à lui nous vient du sud de la Mauritanie, bassiste précoce de par ses premiers amours instrumentaux, il passe à la guitare et découvre ainsi le jazz qu'il s'empresse d'associer à ses racines pour acquérir une renommée certaine qui lui vaudra déjà le premier prix du concours voix d'or en Espagne et de collaborer en France avec des artistes de renom parmi lesquels, Fania ou Mansour Seck. Son compatriote, Moussa Watt interprète hors pairs excelle dans la reprise des grands classiques Peuls, incarnant à sa façon le Blues africain originel dirait-on.

Voyez-vous, tout un programme pour le 31 janvier prochain qui permettra de boucler les vœux du nouvel an en beauté, pour ceux qui souhaitent vivre les profondeurs musicales du blues d'Afrique en appellation contrôlée.

Ferréol Constant Patrick Gassackys

DÉBATS LITTÉRAIRES

Regards croisés sur « La ville aux âmes ivres »

Le roman « la ville aux âmes ivres » d'Emile Gankama était au centre des débats littéraires aux Vendredis des arts et des lettres, le 23 janvier à la préfecture de Brazzaville. L'auteur décrit à travers ce livre, les travers de la société moderne, à travers la vie de Mbolia, le héros principal de ce roman. Une oeuvre dont la problématique est toujours d'actualité.

Publié aux éditions Hemar, l'ouvrage comporte 138 pages dans lequel Emile Gankama a fait mention d'une histoire dont le dérou-

Le jeune est alors abandonné par ses trois épouses, Mbolia se marie à une quatrième femme. Tourmenté de tout ce qu'il lui arrive, le jeune directeur accuse son grand père qui vit au village de sorcier et qu'il assassine par la suite. Il est arrêté non pas pour le meurtre commis mais pour le détournement des fonds qu'il redoutait.

Dieudonné Moukouamou Mouendo, enseignant de littérature à la Faculté des Lettres et des Sciences humaines (Université Marien-Ngouabi), présentant l'oeuvre pense que ce roman est un

l'amour, des souvenirs et des plaisirs.

L'auteur a par ailleurs fait un bref résumé du roman expliquant que Mbolia est peut-être victime de la société dans laquelle il vit. Il met également en exergue dans son ouvrage la femme car, d'après lui c'est elle qui est la gardienne de la société.

Emile Gankama est journaliste et écrivain, directeur des rédactions aux Dépêches de Brazzaville. Il a écrit entre autres ouvrages, Denis Sassou N'Guesso, les grands faits de sa campagne à l'élection pré-



Emile Gankama répondant aux questions

lement a lieu à Arsemé, une ville imaginaire en Afrique.

Après ses études, Mbolia est nommé vice-directeur, président du conseil d'administration chargé des finances dans une société générale d'assurances, doté d'un salaire colossal et des différents avantages, une compagnie dont les habitants d'Arsemé qualifient d'arbre à sou, le jeune Mbolia va alors s'adonner aux jouissances les plus folles.

Il est accusé d'un détournement des fonds avec la complicité de son chef hiérarchique et d'avoir partagé ensemble huit cents millions de FCFA appartenant à la société. Sa vie se bascule.

véritable chef d'oeuvre qui s'inscrit dans la même démarche que «sur la braise» de Henry Djombo. Contrairement aux romans des années 70 dont la cible était généralement un dictateur sanguinaire au pouvoir, cet ouvrage donne une orientation nouvelle à la thématique du roman congolais.

Pour lui, L'auteur concilie subtilement réalisme et merveilleux, il rend la lecture de la ville aux âmes ivres présente et facile. Emile Gankama caricature la société africaine incapable de se soustraire à la boue de la bâtardise. La trame de la ville aux âmes ivres se construit d'état d'obsession de la mort, de

sidentielle de 2009 ; Congo-Brazzaville, la clameur démocratique des années 1990 ; OUA/UA, les deux mandats de Denis Sassou N'Guesso et d'autres manuscrits inédits.

L'initiative de ces débats littéraires revient au ministre Henry Djombo, président de l'Union nationale des écrivains et artistes congolais. Le prochain rendez-vous littéraire portera vendredi prochain sur l'ouvrage « comment partager la rente pétrolière » Les Vendredis des arts et des lettres est un espace de rencontre, d'échange et de promotion culturelle.

Rosalie Bindika

LITTÉRATURE

Brazzaville accueille l'exposition Présence Africaine

L'ambassadeur de France au Congo Jean-Pierre Vidon a inauguré le 22 janvier à l'institut français du Congo l'exposition sur « Présence africaine » ce, dans le cadre d'une diffusion régionale qui la conduira prochainement à Pointe-Noire, au Cameroun, au Sénégal puis au Maroc.

Cette exposition produite par le Quai Branly et Total, veut mettre en valeur le rôle majeur de l'entreprise culturelle Présence Africaine, créée par Alioune Diop, et révéler le rôle méconnu des intellectuels africains, antillais et noirs américains dans la vie intellectuelle française et mondiale.

Les vingt-cinq panneaux de cette exposition à travers lesquels sont présentés des documents d'archives, des photographies allant de la création de Présence Africaine en 1947 jusqu'à la fin des années 60 veut redonner

à la revue et aux penseurs qui l'ont nourri (africains, antillais, malagaches et afro-américains), toute leur place dans la vie intellectuelle française et mondiale. Présence africaine une tribune, un mouvement, un réseau.

L'entreprise culturelle créée par Alioune Diop en 1947 n'est autre que l'expression affirmée, à une époque régie par le système colonial, d'une conscience et de revendications légitimes. Elle a servi de tribune à différents réseaux, différents courants d'idées leur permettant de s'exprimer et de débattre. Dès 1955 Alioune Diop précise ses objectifs : « tous les articles seront publiés sous réserve que leur tenue s'y prête, qu'ils concernent l'Afrique, qu'ils trahissent ni notre volonté anti-raciale, anti-colonialiste, ni notre solidarité envers les peuples colonisés ».

Entouré en comité de rédaction prestigieux et de toutes les per-

sonnalités qui s'intéressent au monde noir ethnologues, écrivains, philosophes, Alioune Diop a du développer un projet culturel global et a ainsi participé à l'émergence d'une conscience collective et à une meilleure connaissance de l'autre. La connaissance, la compréhension, l'acceptation de la diversité avait-t-il déclaré sont, les étapes qui mènent à la tolérance.

« L'histoire de l'entreprise culturelle Présence Africaine s'inscrit et participe de l'histoire de l'émergence des mondes noirs de par son rôle primordial dans la pensée de l'époque, marquée par l'accession aux indépendances », a souligné le diplomate français.

Il faut dire que cette maison d'édition a mis en exergue et fait valoir les grands intellectuels et écrivains qui ont marqué la seconde moitié du vingtième siècle.

Hermione Désirée Ngoma

CARBURANT

Baisse des prix du litre à la pompe

Le ministre en charge de l'Économie espère que cette décision « va induire la baisse des tarifs du transport urbain chez les exploitants privés ».



Un pompiste servant un automobiliste

Selon cette décision du ministre Modeste Bahati Lukwebo, dès le 26 janvier, cette baisse « très significative » sera effective sur toute l'étendue du territoire national. Cet arrêté signé le 23 janvier et porté à la connaissance de la population congolaise divise le pays en trois sphères distinctes. Pour la zone ouest, comprenant la ville-province de Kinshasa, le Bas-Congo, le Bandundu et l'Équateur, le prix du litre est fixé, pour l'essence, à 1440 francs congolais (FC); pour le gasoil, à 1430 FC. Alors que le litre de pétrole sera vendu à 1100 FC et celui de jet A1, à 960,38 FC. Pour le Kasai-Oriental, le Kasai-Occidental et le sud Katanga, constituant la zone sud, le litre d'essence sera vendu à 1440 FC; celui de gasoil à 1430 FC; le pétrole à 1400 FC; et le litre du jet A1 à 1376,37 FC. Dans la zone est comprenant la Province Orientale, le Nord et le Sud-Kivu, le Maniema et le Nord-Katanga, le litre d'essence passera à 1500 FC; celui de gasoil, à 1480 FC; le pétrole à 1350 FC; et le jet A1, à 1419,13 FC.

Il est noté que la baisse du prix de transport, notamment chez les privés, comme souhaité par le ministre de l'Économie nationale ne se fait qu'après concertations entre les parties prenantes dans ce secteur dont le gouvernement, l'association des chauffeurs du Congo ainsi que la corporation des propriétaires des véhicules affectés au transport en commun.

C'est souvent après plusieurs réunions et tractations entre les précités que le gouverneur de la ville-province de Kinshasa, pour la capitale congolaise, arrive à signer un arrêté fixant la majoration ou la baisse des prix de transport en commun dans la ville. Mais il est, par ailleurs, également constaté que la hausse du prix ne pose pas des problèmes pour les propriétaires des véhicules et leurs conducteurs. C'est plutôt la baisse de ce prix qui constitue la pierre d'achoppement et qui est presque impossible, étant donné que les précités hésitent quant à la durée de la baisse des prix des produits pétroliers sur le marché. On le sait également que le mouvement du prix de carburant entraîne non seulement celui du transport mais induit également sur les prix des biens tels que pratiqués sur les marchés.

Lucien Dianzenza

FRANCE

Jean-Paul Makengo, élu régional originaire de RDC, victime de racisme

Jean-Paul Makengo, français originaire de la RDC, a décidé de porter plainte après avoir reçu une lettre anonyme d'insultes racistes au siège du Conseil régional de Midi-Pyrénées, où il siège en tant qu'élu du parti socialiste, délégué à la politique de la ville. Premier élu noir à la mairie de Toulouse, la quatrième plus grande ville de France, il fut entre 2008 et 2014, adjoint au Maire chargé de la diversité et de l'égalité. Entretien.

Ce type de marque de racisme touchant les élus a-t-il toujours existé ? Jusqu'au mois de mars, j'étais adjoint au Maire à la ville de Toulouse et donc plus exposé à ce genre de pratiques. J'avais reçu, comme d'autres collègues, des lettres critiquant mon travail, ce qui est légitime, mais à leur différence, je recevais également des courriers attaquant mes origines. Là, il s'agit de la première lettre

hommes politiques font sans cesse le lien entre délinquance et immigration, censées être responsable de tous les maux. Ils laissent entendre que tous les problèmes de la France seraient résolus si l'on chassait tous les «étrangers». Cela décomplexe les citoyens lambdas. J'ai notamment décidé de porter plainte contre l'auteur de la lettre pour éviter la résignation, pour donner l'exemple. C'est à moi quelque part de le faire. Vous vous étiez réunis en association d'élus français originaires de RDC, avez-vous reçu des marques de soutien de la part d'autres élus d'origine étrangère confrontés aux mêmes difficultés ?

Certains sont contents qu'il y ait des gens qui bougent.

Je souhaiterais réunir plus d'élus, d'origine étrangère ou non, confrontés aux problèmes d'immigration et de diversité. En effet, les populations d'origine étrangère en France font face à des discriminations spécifiques telles que des contrôles de police plus fréquents. Ils doivent également s'intégrer mais pour certains leurs projets migratoires sont parfois peu aboutis et ils ne se sont pas toujours appropriés les codes des pays où ils vivent.

Quel regard portez-vous sur les violences de ces derniers jours à Kinshasa ?

Je condamne toute forme de violences ainsi que la coupure des communications qui laisse à penser que le gouvernement a quelque chose à cacher. À mon sens, les hommes politiques africains doivent s'adapter à la volonté de respect et de parole qui se libère des nouvelles générations. Enfin, je questionnerai

le choix de calendrier effectué par les autorités : modifier la loi électorale 6 mois ou 1 an avant le scrutin fait inmanquablement peser un soupçon de démarche intéressée même si cela n'est pas le cas.

Propos recueillis par
Rose-Marie Bouboutou



Jean-Paul Makengo, conseiller régional de Midi-Pyrénées ©DR

que je reçois à la région.

Le racisme a toujours existé et en tant qu'élus, j'ai l'impression d'être moins discriminé que d'autres en raison de mon statut. Cependant le discours raciste a été banalisé depuis une dizaine d'années. Certains

MANIFESTATIONS CONTRE LA RÉVISION DE LA LOI ÉLECTORALE

La VSV déconseille la chasse à l'homme et le règlement des comptes

L'ONG a exprimé ses craintes et inquiétudes dans un communiqué publié à la suite de ces événements enregistrés à Kinshasa et dans d'autres provinces du pays.

Pour la Voix des sans-voix pour les droits de l'Homme (VSV), ses craintes et inquiétudes vont crescendo à telle enseigne que les services de sécurité et les autorités congolaises disposeraient d'une liste noire reprenant les noms des personnalités politiques de l'opposition et de certains acteurs de la société civile devant être interpellés, enlevés ou arrêtés sous divers prétextes et autres montages ou carrément au motif qu'ils seraient les auteurs intellectuels et commanditaires des violences relatives aux manifestations publiques organisées récemment dans le pays.



Des pneus brûlés à travers la ville de Kinshasa, lors des manifestations

Dans un communiqué publié le 22 janvier, cette ONG a noté que

les autorités congolaises tiennent, de même, coûte que coûte à sé-

la culture et le développement et

vir contre lesdits acteurs de l'opposition politique et de la société civile en leur faisant porter la responsabilité d'énormes dégâts matériels et surtout de centaines de blessés ainsi que des pertes en vies humaines occasionnées par des tirs à balles réelles sur les manifestants. La VSV met dans ce compte notamment les enlèvements, le 20 janvier, du bâtonnier Jean-Claude Muyambo, de Christopher Ngoy, président de l'ONG Synergie Congo pour

coordonnateur de la société civile de la RDC, le 21 janvier.

La VSV, qui condamne les actes de vandalisme dont le pillage et la destruction des biens publics et des particuliers, de centaines de blessés et de nombreuses personnes tuées dont des policiers, dit rappeler aux autorités congolaises que la liberté de manifestation est garantie par la Constitution et elle ne peut en aucun cas être étouffée sous divers prétextes.

Pour cette ONG, en effet, les violences consécutives aux récentes manifestations publiques et pacifiques sont le résultat de la violation de la Constitution en matière de la liberté susévoquée ainsi que la politique de répression violente et sanglante et des arrestations en masse mise en place par le régime de Kinshasa.

L.D.

PILLAGES DU 19 ET 20 JANVIER

Les dégâts matériels sont considérables

Une équipe d'experts est à pied d'œuvre pour évaluer les pertes occasionnées par ces manifestations pour une prise en charge conséquente du gouvernement décidé à suppléer au manque à gagner enregistré par les opérateurs économiques.

Après le déferlement de la violence qui a secoué la ville de Kinshasa les 19 et 20 janvier sur fond d'agitation et de pillage, l'heure est à présent à l'évaluation des dégâts. Ceux-ci sont énormes au regard de l'intensité de la violence perpétrée par les manifestants dont la furie dévastatrice dépassait tout entendement. Le Premier ministre Matata Ponyo et le vice-Premier ministre en charge de l'intérieur et de la sécurité, Évariste Boshab, qui avaient effectué une tournée d'inspection dans la ville au lendemain des tristes événements pour s'enquérir de la situation sur le terrain, ont pu mesurer la hauteur du sinistre occasionné par cette manifestation initiée par l'opposition contre la modification de la loi électorale en cours d'examen au Parlement. Les dégâts matériels sont, pour ainsi dire, considérables. Aucun distinguo n'était fait entre les biens de l'État et des privés. Les commerçants chinois dont les magasins sont disséminés dans plusieurs quartiers de Kinshasa ont particulièrement été la cible des fron-

deurs. Ces derniers, avec une hargne qui n'avait d'égal que leur volonté de destruction, ont saccagé, pillé, détruit et emporté tout ce qui pouvait l'être dans les établissements commerciaux tenus tant par des sujets chinois que des nationaux. Les opérateurs économiques qui n'avaient pas pris des précautions sécuritaires d'usage pour annihiler ces velléités dévastatrices n'avaient que leurs yeux pour pleurer. Ils ont, bien malgré eux, subi cette loi de la jungle imposée par des garnements visiblement instrumentalisés par des politiciens en mal de sensation. Des édifices, des maisons communales, des postes de police, voire des églises n'ont pas échappé à cette escalade de la violence. C'est notamment le cas de l'église du pasteur Baruti située sur l'avenue de l'Université dans le quartier Righini qui a été saccagée de fond en comble par des jeunes en furie. Une façon pour eux de régler des comptes à l'un des fidèles de cette église qui n'est autre que le général Célestin Kanyama, patron de la police de Kinshasa, exprimant par là leur désapprobation de ses méthodes ultra répressives. Tous les effets trouvés sur ce lieu sacré ont été emportés par des manifestants au grand dam des fidèles qui ne savent plus à quel saint se vouer.



Une barrière de fortune érigée le long d'une avenue

Dans la foulée, une soixantaine des bus Transco nouvellement mis en service ont essuyé des jets de projectiles. Avec des pare-brises et des vitres cassés, ces bus sérieusement endommagés deviennent inopérants. Les dégâts matériels subis par cette entreprise publique et leurs effets collatéraux sont évalués à 250.000 dollars, à en croire une source proche de la direction. Dans le lot, il faudra aussi citer de nombreux véhicules des particuliers également endommagés. Dans les communes de Lemba, Matete,

Ndjili, Masina et Ngaba particulièrement, les victimes de ces pillages ne se comptent plus. Le banditisme urbain qu'on croyait avoir éradiqué venait de refaire surface à la faveur de ces manifestations qui se sont s'écartées de leur objet pour se muer à des scènes de pillages organisées. Le vice-premier ministre Évariste Boshab a rassuré les tenants des magasins pillés, nationaux comme expatriés, et tous les autres particuliers victimes des pillages orchestrés par les inciviques que ces actes de vandalisme ne resteront pas impu-

nis. Une enquête indépendante est en cours pour établir les responsabilités, a-t-il ajouté, martelant au passage sur la détermination de l'exécutif national de traduire en justice les auteurs intellectuels de ces événements afin qu'ils répondent de leurs forfaits. Une équipe d'experts est à pied d'œuvre pour évaluer les pertes occasionnées par ces manifestations pour une prise en charge conséquente du gouvernement décidé à suppléer au manque à gagner enregistré par les opérateurs économiques.

Alain Diasso

LOI ÉLECTORALE

Les sénateurs jouent la carte de l'apaisement

L'article 8 alinéa 3 voté à la chambre haute prévoit désormais que la liste électorale définitive soit actualisée en fonction des « données démographiques disponibles ».

« Quelle que soit la suite qui sera réservée au projet de loi électorale dont le vote est attendu dans les prochaines heures après harmonisation des vues entre les deux chambres législatives dans le cadre de la commission mixte paritaire Assemblée nationale-Sénat, l'opinion retiendra que les sénateurs ont fait leur travail en âme et conscience en écoutant la voie de la sagesse ». C'est en ces termes que s'est exprimé, sous le sceau de l'anonymat, un député proche de la majorité interrogé par les Dépêches de Brazzaville. En fait, il n'est pas le seul à développer ce ressentiment qui tranche avec les vues du gouvernement qui, à travers sa proposition de loi électorale transmise au Parlement pour examen, cherchait subtilement,



Le président du Sénat Léon Kengo wa Dondo

d'après l'opposition, à prolonger le mandat présidentiel au-delà de 2016. L'article 8 controversé a, en effet, été adopté le 23 janvier en des termes non identiques par les sénateurs. Son alinéa 3 qui posait jusque-là problème a été amendé et remanié dans sa formulation par rapport à la dispo-

sition initiale qui subordonnait les élections au recensement et à l'identification de la population. Après un examen approfondi au niveau de sa commission politique, administrative et judiciaire (PAJ), la chambre haute a finalement amendé la disposition querellée après le consensus dégagé entre les sé-

nateurs de l'opposition et ceux de la majorité. La disposition susdite a été reformulée comme suit : « L'actualisation de la liste électorale définitive en fonction des données démographiques disponibles se fait dans le respect des délais constitutionnels et légaux prévus pour l'organisation des élections présidentielle, législatives, provinciales, urbaines, municipales et locales ». Cette reformulation élargit pour ainsi dire le recensement et l'identification de la population qui cessent automatiquement d'être perçus comme la condition sine qua non pour aller aux élections. Les sénateurs ont donc supprimé tout lien entre organisation des élections et identification de la population telle qu'initialement prévu dans le projet de loi du gouvernement adopté le 17 janvier à l'Assemblée nationale. « Nous avons été à l'écoute de la rue », s'est félicité le président du Sénat, qualifiant au passage « d'historique » le vote par son

institution de la nouvelle loi électorale. Et Kengo wa Dondo d'expliquer séance tenante : « Les amendements qui ont été portés à cet article parlent de données démographiques. Ils ne parlent plus du recensement ou de l'identification parce que ces derniers allaient peut-être déborder sur les délais prévus par la Constitution et les lois pour les votes ».

Les quatre-vingts sénateurs présents dans la salle ont voté à l'unanimité la nouvelle loi électorale amendée. L'issue de cette séance plénière retransmise en direct à la télévision a été accompagnée des scènes de liesse, juste après le vote des sénateurs. La tension a vite baissé d'un cran dans la ville de Kinshasa et particulièrement dans les sites universitaires. Un tableau qui contraste nettement avec les manifestations de colère ayant paralysé, en début de semaine, la capitale Kinshasa et certaines villes de l'est du pays.

A.D.

JUSTICE INTERNATIONALE

La CPI accorde une liberté provisoire à Jean Pierre Bemba sans le relâcher

L'ancien vice-président reste en prison parce qu'il n'a pas obtenu la liberté dans l'affaire principale de crimes de guerre et crimes contre l'humanité pour laquelle il est poursuivi.

Nouveau développement dans l'affaire Jean Pierre Bemba. Il s'agit de la liberté provisoire lui octroyée depuis le vendredi 23 janvier par la chambre préliminaire de la Cour pénale internationale (CPI) dans l'affaire de subornation des témoins. L'enthousiasme des militants du Mouvement de libération du Congo (MLC) de voir enfin leur leader être libéré s'est vite estompé en apprenant que ce dernier reste, malgré tout, écroué à la CPI. Pourquoi ? D'après le chargé de communication de cette



Jean Pierre Bemba

juridiction internationale en RDC qui a livré l'information, le prévenu Jean Pierre Bemba bénéficie de cette liberté provisoire uniquement dans l'affaire de subordination des témoins dans laquelle deux de ses avocats et un député de son parti avaient été mis en cause. Cependant pour l'autre affaire principale qui justifie son incarcération à la Haye depuis 2008, sa demande de liberté provisoire a été rejetée par la Cour.

Il y a lieu ici d'établir un distinguo entre les deux dossiers judiciaires, à savoir la subordination des témoins et les crimes de guerre et contre l'humanité pour lesquels l'ex vice-président de la République est poursuivi. Jean Pierre Bemba a donc obtenu la liberté provisoire à l'instar de ses proches Fidèles Babala, Aimé Kilolo,

Jean-Jacques Mangenda et Narcisse Arido accusés d'avoir mis en place une stratégie pour présenter de faux témoignages au procès moyennant des espèces sonnantes et trébuchantes. Toutefois, le fait que cette

affaire soit sous-jacente à celle de crimes de guerre et crimes contre l'humanité pour laquelle la liberté provisoire ne lui a pas été accordée, Jean Pierre Bemba est obligé de rester en prison en attendant l'issue de son procès attendu au printemps 2015.

Dans cette affaire principale, le leader de l'ancien mouvement rebelle MLC est accusé des viols, meurtres et pillages commis par ses soldats en Centrafrique en 2002 et 2003. Chef de guerre de son état, il avait envoyé ses miliciens combattre la rébellion qui menaçait le président centrafricain d'alors Ange Felix Patassé. C'était sans compter avec la furie dévastatrice de ses hommes qui sont livrés à des scènes de barbarie dépassant les limites du raisonnable.

Alain Diasso

PPRD

Francis Kalombo en route pour l'exil

Réfugié depuis quelque temps dans les installations de la Monusco par crainte des représailles pour ses prises de position contraires à la ligne politique de son parti, le président de la ligue des jeunes du PPRD a gagné précipitamment l'Ouganda d'où il espère atteindre le vieux continent.



Francis Kalombo

Hier considéré comme un des chantres du « Kabilisme », Francis Kalombo n'est plus en odeur de sainteté, depuis un certain temps, avec sa famille politique. On le connaît proche du gouverneur du Katanga Moïse Katumbi qui serait en disgrâce au sein de la majorité à cause de ses prises de position ne cadrant plus avec les vues de son parti, le Parti du peuple pour la reconstruction et le développement (PPRD). Pour les esprits avertis, Francis Kalombo était véritablement dans l'embaras. Il lui fallait faire un choix dès lors que son mentor Moïse Katumbi venait de couper le cordon qui le liait au parti présidentiel. En fait, ses dernières sorties médiatiques l'ont trahi étant donné qu'il s'est ouvertement prononcé contre la modification de la loi électorale et contre la révision de la Constitution.

Ce cadre du PPRD s'est insurgé, en effet, contre l'article 8 du Code électorale en son alinéa 3 qui lie les élections présidentielle et législatives au recensement et à l'identification de la population apportant ainsi de l'eau au moulin de l'opposition. Or, une telle prise de position proche de celle de l'opposition le mettait en porte-à-faux vis-à-vis de l'idéal politique défendu par ses pairs de la majorité présidentielle. En ce moment là, Francis Kalombo savait qu'il devrait en tirer toutes les conséquences. Et visiblement, il a assumé ses dires au point d'être présenté comme opposé à un mandat supplémentaire de Joseph Kabila au-delà de 2016. Dans les milieux de la majorité qu'il ne fréquente plus, le pré-

sident de la jeunesse du parti présidentiel a semblé renoncer à ses responsabilités au sein du parti. On le voit de moins en moins dans les activités de la Ligue des jeunes du PPRD.

Qualifié de traître, il était devenu alors l'homme à abattre du fait de sa position anti-révisionniste. Traqué par les siens dans un environnement qui lui devenait de plus en plus hostile, ce cadre du PPRD qui craignait pour sa sécurité a préféré aller se terrer dans les installations de la Monusco. D'après le site 7sur7.cd qui livre cette information, Francis Kalombo aurait, aux dernières nouvelles, gagné en urgence Entebbe en Ouganda sous la protection de la Monusco. C'est depuis le 22 janvier, révèlent les mêmes sources, que l'intéressé est arrivé en Ouganda qui n'est qu'une escale, en attendant de prendre un vol à destination du vieux continent où il entend s'exiler. Bien avant lui, c'était le député Gérard Mulumba, dit Gecoco, qui s'était exilé pour le Canada.

A.D.

Où sont passés les enfants adoptables par des couples italiens ?

Un sénateur s'émeut de la 'disparition' à Kinshasa, le 29 décembre, de 22 petits congolais qui étaient sur une liste d'enfants adoptables en Italie.

Dans une interpellation écrite au président du Conseil (Premier ministre) Matteo Renzi et au ministre des Affaires étrangères vendredi, le sénateur Aldo di Biagio demande qu'on en sache plus sur ce qui s'est passé à Kinshasa le 29 décembre dernier. Le sénateur cite des sources internationales et congolaises – notamment le journal Le Potentiel de Kinshasa – selon lesquelles trois hommes auraient fait irruption à l'orphelinat «Maison familiale Ange Gabriel» de Kinshasa le 29 décembre et amené vers une destination inconnue les 22 enfants qui étaient en attente d'adoption en Italie.

Depuis cette date personne ne sait plus ce que les enfants sont devenus. Prélevés de nuit, en pyjama, toutes les conjectures vont plus dans le sens d'un enlèvement que d'un transfèrement comme le soutiennent des sources dans la capitale congolaise, sources qui estiment que 22 enfants ne peuvent pas disparaître « comma ça ». Sous-entendu : « ils sont en lieu sûr ». Mais où ? Les trois personnes venues dans l'orphelinat disaient agir au nom de la commission italienne pour les adoptions internationales. Ce qui, naturellement, était faux. Le sénateur di Bia-

gio interpelle les autorités : que sont devenus ? Que fait le gouvernement italien pour s'enquérir de leur situation ?

L'inquiétude est d'autant plus grande, soutient le sénateur, que les autorités de la République démocratique du Congo semblent ne pas avoir été tenues informées de ces faits graves. Or, soutient encore le sénateur, toute l'affaire tourne autour d'une supposée plainte dont aurait été saisi le ministère congolais pour la femme, la famille et l'enfance. Un juge aurait estimé que toute la procédure engagée s'apparentait à un trafic d'enfants, bloquant l'ensemble de la démarche pour « opération illégale ».

L'Italie est, en République démocratique du Congo, le deuxième pays occidental de destination des adoptés. Les familles italiennes dont la démarche est en cours pour accueillir des petits congolais sont dans l'épouvante. D'autant que la nouvelle d'un arrêt de toutes les adoptions par les autorités de Kinshasa circule en Italie, malgré le démenti de la commission nationale des adoptions. En mai dernier, 31 enfants congolais avaient pu arriver dans 24 familles italiennes où ils étaient attendus pour la Noël précédente. Leurs dossiers avaient été bloqués à Kinshasa, « pour étude approfondie », pendant six mois.

Lucien Mpama

DJIHADISME

Cécile Kyenge invite à scruter aussi Internet

L'attaque contre Charlie Hebdo à Paris doit être l'occasion d'assécher le fondamentalisme belliqueux qui prolifère aussi sur les réseaux sociaux.

L'ancienne ministre de l'Intégration, Cécile Kyenge Kashetu, a estimé mardi à Rome lors d'une émission radiodiffusée que la violence inouïe des mouvements djihadistes aujourd'hui est une cause de rassemblement. Chacun est interpellé sur les causes qui transforment subitement ou non des jeunes de banlieues, parfois parfaitement intégrés, à se muer en fous de Dieu.

Invoquer les malaises sociaux d'une génération de jeunes immigrés ne suffit plus, estime l'Italo-Congolaise. Pour l'ancienne ministre devenue députée au Parlement européen, l'effort de tous est sollicité pour comprendre et extirper un phénomène menaçant pour tous. « Il n'est plus question d'agir au seul niveau des nations, mais de porter le combat au niveau européen ». Et il n'est plus seulement question de réprimer des pulsions ou des velléités de passage à l'acte, mais d'agir à la racine. C'est-à-dire au tout-début des radicalismes naissants là où ils sont repérés. « La plupart (de ces fondamentalistes) font leurs premiers pas par des contacts sur Internet. Ils le font par le Web, à partir de n'importe quel lieu de la planète. C'est pourquoi nous ne devons pas fermer les yeux sur cet aspect ». C'est un fait que le djihadisme d'aujourd'hui se conforte aussi par les images et

les sollicitations sur Internet. Ensuite, l'effet d'imitation pour reproduire les langages et les gestes violents suivent, même si Internet n'est souvent qu'un facteur aggravant.

Il ne s'agit pas aujourd'hui, prévient Cécile Kyenge Kashetu, de verser vers un monde tout sécuritaire. « Entre le respect de la vie privée et les impératifs de sécurité, il s'agit de trouver sur Internet un point d'équilibre. Cela peut passer par des campagnes de sensibilisation dans les écoles, car il ne s'agit pas seulement de fermer des sites », soutient-elle.

Elle affirme qu'elle est parvenue à faire inscrire le débat sur le fondamentalisme informatique au sein de la commission européenne qui étudie aujourd'hui la parade au radicalisme religieux violent et sectaire.

Comme bon nombre de pays européens, l'Italie a été réveillée au danger du fondamentalisme par les attentats brutaux de Paris contre les locaux et les journalistes du journal satirique français Charlie Hebdo. Mais son travail de parade avait commencé un peu plus tôt dans la discrétion. Des imams sectaires ont été éloignés, et neuf sympathisants djihadistes expulsés en décembre. Le ministre de l'Intérieur, Angelino Alfano, a indiqué que son département avait en main la liste d'une centaine de noms surveillés pour leur potentialité à verser vers la violence religieuse en Italie.

L.Mp.

GENDARMERIE

Renforcement des capacités des commandants d'unité de Pointe-Noire et Kouilou

Dans le but de réorienter les commandants d'unité de gendarmerie de Pointe-Noire et du Kouilou dans l'exercice de leurs missions, le commandant de la région de gendarmerie du Kouilou, le colonel Placide Ngombé a organisé du 20 au 23 janvier un séminaire dit d'orientation au siège de la structure.

Annoncé lors du premier rassemblement régimentaire par le commandant de ladite région, le colonel Placide Ngombé après avoir constatées quelques failles dans l'exercice quotidien de la mission des Officiers de police judiciaire (OPJ) sur le terrain, ce séminaire d'orientation a permis d'éclairer les OPJ des deux départements sur leurs missions afin de renforcer la relation Armée-Nation.

De même, dans le cadre du renforcement des relations entre la gendarmerie et le parquet, des échanges ont eu lieu le dernier jour des travaux entre les OPJ, le substitut du procureur de la République, le magistrat Arnaud Elenga et l'avocat du barreau de Pointe-Noire, maître Lionel Kalina. Les officiers ont été rappelés sur leur rôle et le respect du code pénal afin de préserver les droits des citoyens et de mener à bien une procédure pénale. « La mis-

sion du gendarme est de constater l'infraction, rechercher l'auteur et rassembler les preuves qui permettent au magistrat d'apprécier le dossier », a rappelé Arnaud Elenga qui a toutefois prévenu que si le procès verbal n'est pas bien monté l'affaire peut être classée sans suite. D'où son appel aux OPJ d'être objectifs.

De son côté, maître Lionel Kalina a indiqué que l'avocat se doit d'intervenir dès la première heure de la garde à vue : « ... nous sommes comme une chaîne, le gendarme est au début de la chaîne et la justice se produit à la fin de la chaîne. Le gendarme est dirigé par le procureur de la République. Si les formes de procédure ne sont pas respectées, cela peut compromettre la manifestation de la vérité ». C'est pour quoi, a-t-il ajouté : « Notre outil commun est la loi, il faut se marier avec le code qui nous permet de bien mener l'action gérée par la loi ».

À l'issue du séminaire, le commandant de la gendarmerie du Kouilou a félicité les participants pour leurs interventions pendant les échanges. « Vous aviez été très actifs et les réactions ont été aussi vives et intéressantes, surtout à l'heure où l'action de proximité dans les secteurs ruraux comme dans les villes est



Les participants au séminaire « adiac »

au cœur des préoccupations de nos concitoyens et la présence de la gendarmerie est très attendue. Il importe de coordonner plus étroitement l'action des échelons de commandant de compagnie et des échelons de brigade afin d'agir sur la quantité des paramètres de décision à commencer par la gestion axée sur les résultats pour contribuer à réduire l'insécurité en déterminant avec précisions, les modalités d'intervention de nos unités », a-t-il indiqué.

Par ailleurs, il a aussi instruit ses

administrés à réactiver les bulletins de service pour le bon suivi des activités, la rigueur dans la planification et la conduite des activités pour une bonne gestion axée sur les résultats, afin d'éviter les improvisations et les absences. S'agissant des missions de police judiciaire, le colonel Placide Ngombé a appelé les OPJ à plus de professionnalisme pour l'aboutissement effectif des enquêtes.

Les séminaristes ont salué la bonne tenue des assises qui selon eux vont inciter à plus de professionnalisme. « Nous avons

été recadré dans les missions régaliennes de la gendarmerie, des conseils importants et utiles pour une meilleure collaboration entre la gendarmerie et le parquet. Certains d'entre nous, hier étaient indignés par rapport à certaines procédures que nous avons diligentées vers le tribunal. Donc dès que la procédure a été déposée, c'est de la responsabilité du parquet », s'est réjoui Kharl Issambo, commandant d'unité d'Inda

Charlem Léa Legnoki

CÉLÉBRATION

Le lycée Victor-Augagneur souffle sur ses 60 bougies

Opérationnel et fonctionnel depuis le 4 octobre 1954, ce lycée situé dans la ville océane fête cette année les 60 ans de son existence. Les festivités, qui ont commencé le 22 janvier avec les activités sportives, vont se poursuivre jusqu'au mois de mai par des réjouissances culturelles, des conférences et des évocations.

Plusieurs activités sont prévues à l'occasion de l'an 60 du lycée Victor-Augagneur, un des plus anciens établissements scolaires du cycle secondaire au Congo. Un édifice colonial qui a longtemps accueilli les brevetés de la partie sud du pays. Le colon Georges Duvernoy fut le premier proviseur de ce centre d'enseignement secondaire qui porta successivement plusieurs noms : collège classique et moderne, collège classique et moderne Victor-Augagneur et enfin Victor-Augagneur en 1959. Plusieurs fois débaptisé et rebaptisé en Lycée Victor-Augagneur et Karl-Marx au gré des idéologies existantes à l'époque, cet établissement scolaire est aujourd'hui à la quête d'un renouveau pour véritablement jouer son rôle d'éducation.

En 60 ans d'existence, le Lycée Victor-Augagneur a connu plusieurs proviseurs blancs et noirs. Joseph Ouabari est le premier



Une vue du lycée Victor-Augagneur (crédit photo « Adiac »)

proviseur congolais qui a pris ses fonctions en 1972. Plusieurs autres proviseurs vont garnir l'histoire de ce lycée parmi lesquels Pierre Justin Makosso de 1979 à 1985, Boniface Tchitembo, Ferdinand Tsondabéka, Jean-Baptiste Sitou et actuellement Firmin Mougalla.

Le Lycée Victor Augagneur a longtemps prôné l'excellence. Ainsi, en 1955, cinq élèves issus de trois écoles primaires noires de Pointe-Noire sont déclarés admis au concours d'entrée en classe de sixième. Ils furent autorisés à s'asseoir sur les mêmes bancs que les petits européens dans ce nouvel

établissement scolaire. Ce sont : Félicité Jubelt, Jean-Baptiste Misamou, Dieudonné Mahoungou, François Soumbou et Léon Taty.

En raison de l'insuffisance des élèves africains dans ce centre de formation, les autorités coloniales durent élargir l'accès à ce collège à tous les écoliers provenant des quatre coins du territoire du Moyen Congo. Ainsi, trente élèves vinrent s'ajouter aux premiers. Arsène Poaty, professeur certifié, fut le premier enseignant congolais à exercer dans cet établissement en 1958 tandis qu'Aimée Gnali fut la première congolaise enseignante au lycée en 1963.

Cependant, un homme a marqué l'histoire du lycée Victor-Augagneur de 1960 à 1994. Jean Makaya Kilonoda, alias Dipanda, nom donné en souvenir des anciennes casseroles portant ce nom, utilisées par les marmitons du lycée. Surveillant de couloir, peu à l'aise dans la langue de couloir, inventés par lui. Re-

traité en 1994, il vit défiler près d'une douzaine de proviseurs. Il est décédé en 1998. Le 29 juillet 2002, à l'initiative du proviseur Ferdinand Tsondabéka, un vibrant hommage lui a été rendu lors d'une cérémonie au cours de laquelle le bâtiment A abritant la série littéraire a été baptisé « Dipanda », du nom du légendaire surveillant de couloir.

Jusqu'en 1990, le lycée Victor-Augagneur a été le seul lycée d'enseignement général à Pointe-Noire avant la construction du lycée Pointe-Noire II et plus tard du lycée de Mpaka en 2002. Au milieu des années 1980, plus du tiers des professeurs en fonction au lycée Victor-Augagneur ont été des anciens élèves de cette école. Jadis, équipé d'une infirmerie et d'un internat, le lycée Victor-Augagneur n'est plus qu'un modeste établissement en dépit de ses imposants bâtiments. Les résultats scolaires ne sont plus à la hauteur des attentes à l'instar du niveau scolaire. De nombreuses initiatives sont utilisées pour rehausser le niveau scolaire dégradant. C'est le cas, depuis 2010, avec la Société Total E& P Congo qui a initié le projet « classes renforcées » du lycée Victor-Augagneur, sorte de classes pédagogiques d'élite dont les élèves sont admis sur concours et ont la possibilité de passer à la fois le baccalauréat congolais et français avec au bout la possibilité de poursuivre les études universitaires à l'étranger. Un nombre de élèves passés dans ce lycée ayant servi le pays avec loyauté, on peut citer Alfred Raoul, Louis-Sylvain Goma, Ange Edouard Pougui, Raymond Ibata, Jean-Richard Bruno Itoua, Emmanuel Boudzeki-Dongala, François Tchitchelle Tchivela, Camille Dhello, Roland Bouiti-Viaudo, Léopold Pindy-Mamonson mais aussi Abdoulaye Yérodia Nombassi, ex vice-président en République démocratique du Congo...

Hervé Brice Mampouya

LIVRE ET LECTURE PUBLIQUE

Alphonse Nkala désormais dans la ville océane

Directeur départemental du livre et de la lecture publique du Kouilou avant, Alphonse Nkala conserve les mêmes fonctions mais il a été nommé au niveau de la capitale économique où il a pris le service le 22 janvier en remplacement de Michel Mbossa.



Alphonse Nkala à gauche

Alphonse Nkala a été installé par Joseph Herbin Fouti, directeur des services préfectoraux, représentant le préfet de la ville. Cette nomination intervient après quatre ans de service dans le département du Kouilou où il a mené une action remarquable en matière de promotion du livre et de la lecture. « Quand j'arrive au Kouilou, il n'y a pas grand chose en matière de livre donc pas de librairies, ni d'imprimeries et presque pas de bibliothèques à l'exception de la bibliothèque Tchiamas 2 de Diosso. Nous avons commencé par montrer aux autorités l'importance du livre dans le développement du département et du pays », a confié Alphonse Nkala.

Pour promouvoir le livre et le rapprocher des populations, ce dernier a initié et organisé plusieurs activités (célébration des journées internationales du livre et des écrivains, concours de dictée, mots mêlés). Il a aussi initié des projets qui ont permis la création du centre culturel villageois à Mvouti et d'une librairie, la création et relance des bibliothèques ainsi que la mise en place des clubs de lecture dans les chefs lieux et les écoles des sous-préfectures du département du Kouilou sauf à Kakamoueka.

Cela avec l'appui de certaines autorités tels que le sous-préfet de Mvouti, le député de Zambi, ou encore l'appui des structures comme la librairie de la presse et autres organisations et partenaires. « Il faut dire que grâce aux relations que nous avons avec certaines organisations, nous recevions chaque année des dons de livres que nous répartissions dans les différentes bibliothèques du département, même dans les bibliothèques privées comme celle de Tchiamas 2 », a souligné Alphonse Nkala. Ce dernier a aussi annoncé la construction en cours d'une bibliothèque à Hinda grâce à l'implication d'Elisabeth Mangoko, maire de cette communauté urbaine.

Pendant ses quatre années de service au Kouilou, la direction du livre et de la lecture publique a aussi organisé chaque année des activités dans son stand à la foire (concours d'orthographe, mots fléchés, mots mêlés et scrabble, dédicace, activités théâtrales et autres) où elle met à disposition des livres pour la lecture.

Cela, du fait, selon Alphonse Nkala, qu'il faut stimuler les gens à la lecture, faire de sorte qu'ils ne lisent pas que pour des obligations professionnelles, mais qu'ils apprennent ou réapprennent à lire par soi-même et pour soi-même de temps en temps.

Dans son mot, Joseph Herbin Fouti a invité Alphonse Nkala au travail bien fait comme l'a instruit le président de la République dans son discours à la Nation. Remerciant le ministre de la Culture et des Arts qui lui a fait une fois de plus confiance en le nommant à Pointe-Noire ainsi que le préfet de la ville pour son accueil, Alphonse Nkala a promis respecter la ligne du président de la République. Tout en comptant sur le soutien de ses collaborateurs, écrivains, amoureux des lettres et mécènes, il a assuré : « Je suis sûr de la continuité de ce que nous avons fait au Kouilou. C'est vrai que le champ d'action n'est pas que le même, mais nous ferons le même travail ici. Nous continuerons à donner de la valeur à notre direction, nous continuerons surtout de promouvoir le livre, les écrivains congolais et la lecture pour qu'elle réintègre les aspirations des Congolais pour que nous allions vers l'épanouissement tant individuel que collectif dans notre pays ». Après sa prise de fonction, Alphonse Nkala envisage de faire un état du livre dans la ville de Pointe-Noire jusqu'à Tchiamba Nzassi. « C'est à l'issue de ce travail que nous regarderons de fond en comble ce que nous allons faire » a-t-il indiqué.

Lucie Prisca Condhet N'Zinga

DISTINCTION

André Raphaël Loemba primé l'homme de l'année

Cette distinction, dénommée officiellement « Man of the year » (l'homme de l'année) a eu lieu vendredi 23 janvier à l'occasion de la présentation officielle à Pointe-Noire de la revue, The oil & Gas year Congo-Brazzaville 2014.

En effet selon les organisateurs de cette cérémonie, entre 2013 et 2014, les activités des hydrocarbures et les investissements au Congo ont surpassé tout ce que l'industrie du pays a connu auparavant. Le début du projet Moho Nord de Total E&P Congo, estimé à 10 milliards de dollars est le projet en eaux profondes, le plus important de l'histoire pétrolière en République du Congo. Ce projet confirme et rassure que l'industrie du Congo est une destination sûre pour de larges investissements et le développement. L'immense découverte

d'ENI avec Nene Marine, le commencement d'une révision de la loi des hydrocarbures et la volonté d'investir pour de nouvelles découvertes en offshore, ont été pris en charge par le ministre des Hydrocarbures, André Raphaël Loemba, lequel a reçu le prix Man of the year. L'heureux récipiendaire a tenu à exprimer sa gratitude : « Je saisi cette opportunité pour remercier l'équipe de The oil & Gas year pour le bon travail qu'elle a effectué en vue de la réalisation de cette revue qui est très professionnelle et l'organisation de cette cérémonie. Je voudrais ensuite vous rappeler que, compte tenu du contexte actuel du prix du baril, cette année au prix très bas, nous devons nous resserrer les coudes et faire

face à cette situation inattendue. Nous devons faire preuve de beaucoup d'imagination de professionnalisme, de créativité, d'audace et d'innovation. Je demande de plus travailler et à beaucoup travailler comme nous l'a exhor-



Le ministre André Raphaël Loemba entouré d'autres récipiendaires

té le président de la République Denis Sassou N'Guesso à l'occasion de son message de vœux à la nation, le 31 décembre 2014 ».

Notons que The oil & Gas year est une revue spécialisée sur les publications des activités des sociétés pétrolières à travers divers pays producteurs du pétrole. Cette revue a au cours de cette rencontre décerné d'autres distinctions : Offshore Project of the year, contract of the year, discovery of the year, onshore project of the year, sans oublier les représentants de certaines sociétés pétrolières évoluant au Congo, notamment Total E&P Congo, Necotrans, ENI et la Société des pétroles du Congo (SNPC).

Séverin Ibara

KOUILOU

Zéphirin Nguié rend visite au roi Moe Makosso IV

La rencontre entre les deux hommes a eu lieu jeudi 22 janvier au village Bilala situé dans le département du Kouilou, à environ 23 kilomètres de Pointe-Noire. Cette visite s'inscrit dans le cadre des vœux de Nouvel an que le maire du cinquième arrondissement, Zéphirin Nguié a souhaité présenter au roi de Maloango, Moe Makosso IV.



Le maire causant avec le Roi, au mil

Zéphirin Nguié n'y est pas allé les mains vides. Il a apporté au roi divers vivres à savoir, l'huile de cuisine, oignons, vin, eau minérale, du riz, etc. Le donateur a tenu à expliquer le sens de sa visite : « J'appartiens à un autre royaume, pour cette raison, je suis particulièrement attaché à la personne du roi Moe Makosso IV, il est pour moi un

grand frère, un ami et aussi un collègue, nous partageons des grands souvenirs inoubliables, il incarne le pouvoir traditionnel ».

Selon Malick Loemba Makosso, chef de cabinet du maire, cette visite a un bénéfice moral pour le bon fonctionnement de l'administration. « Cette visite constitue une manière de perpétuer les traits de civilisation entre le royaume Téké dont le maire est issu d'une part et le royaume Loango d'autre part. C'est un excellent moyen de rapprochement entre le maire et le roi. Les tékés et les vilis sont issus d'une même souche. Ces derniers se reconnaissent à travers leur roi respectifs » a-t-il signifié.

Répondant pour sa part à la presse Florent Tchibouanga, conseiller spécial et porte-parole du roi a rappelé le rôle que peut jouer le pouvoir traditionnel chez les intellectuels. « Quand un intellectuel ne maîtrise rien de la tradition, il est incomplet. Le maire est issu d'un royaume, il sait qu'il faut respecter la tradition, en venant chez le

roi il pourra obtenir un certain nombre de choses utiles pour son autorité administrative. L'administrateur maire du cinquième arrondissement Mongo Mpoukou, porte le même prénom que celui du premier prophète vilis à savoir Simon Lassye Zéphirin », a-t-il rappelé.

S.I.

CAN 2015

Que du bonheur pour les Diables rouges

Avec un bilan impressionnant (deux victoires et un match nul) les Diables rouges ont réalisé leur plus belle performance dans une phase de poules depuis 41 ans.

Donner pour outsider au début de la compétition devant des favoris de taille comme le Gabon et le Burkina Faso, les Congolais ont déjoué les pronostics pour occuper la première place du groupe, puis atteindre l'étape de quarts de finale. C'était le premier objectif que Claude Le Roy et ses poulains s'étaient fixé pour cet apprentissage. L'appétit venant en mangeant, ils peuvent dès à présent viser plus haut le 31 janvier lorsqu'ils affronteront à Bata le deuxième du groupe B.

Quelle compétition pour ces Diables rouges ! L'équipe congolaise est de retour au premier plan. En un clin d'œil, cette nouvelle génération entraînée par Claude Le Roy a su refaire le retard des années antérieures. Elle a replacé le Congo sur l'échiquier continental 15 ans après, tout en mettant un terme au vide de victoire depuis 41 ans.

Ce dimanche au stade d'Ebibeyin, contre les Étalons du Burkina Faso, comptant pour la troisième journée des matchs de poules, les Diables rouges l'ont emporté 2-1,



Un but dans la douleur

gagnant ainsi un autre challenge: celui de la qualification pour les quarts de finale de la compétition 23 ans après. La dernière fois que le Congo a atteint cette étape de la compétition remonte en 1992 au Sénégal. Collectivement les Diables rouges ont répondu présent mais le talent individuel de

leurs joueurs, notamment celui de Bifouma, a fait la différence.

Les Diables rouges entament clairement mieux la seconde période. Thievy Bifouma fait parler son talent individuel pour pousser à lui seul le Congo sur le chemin de la qualification. Il bénéficie d'un corner sur

l'une de ses accélérations. Le tirant il trouve la tête de Fodé qui n'attrape pas le cadre. Ce dernier était tout prêt d'une ouverture du score mais fait preuve d'une maladresse. Ce n'était qu'une partie remise car à la 51^e minute, Thievy Bifouma a débloqué le compteur. Le

mental est la clé du succès des Diables rouges. Deux minutes seulement après l'égalisation Burkinabée à la 85^e par l'entremise d'Aristide Bancé, Fabrice Ondama remettait les Congolais devant. Une belle revanche prise après le match perdu à Pointe-Noire lors des éliminatoires de la Coupe du monde 2014

Retenons que dans cette CAN, les Congolais ont réalisé leur meilleur parcours depuis 41 ans. Lors des trois phases finales qui ont précédé l'Égypte 74, le Congo n'avait glané pour les trois compétitions notamment en 1978, 1992 et 2000 que quatre petits points (un point en 1978 et 2000 puis deux points en 1992). Les poulains de Claude Le Roy restent dans une bonne dynamique à l'extérieur. Ils n'ont plus perdu à l'extérieur depuis le match retour contre le Rwanda. Des éliminatoires, à la phase finale de la CAN, ils ont disputé six rencontres avec un bilan plus flatteur : quatre victoires, deux matches nuls et aucune défaite. C'est la Guinée Équatoriale qui accompagne le Congo en quart de finale. Le Nzalang national a battu le Gabon 2-0.

**James Golden Eloué
et Camille Delourme**

RÉFLEXION

Davos, le rendez-vous de l'irréalité

Rien, finalement, ne rend mieux compte du fossé qui se creuse entre les différentes parties du monde que le Forum de Davos, cette grand-messe annuelle aussi bavarde que prétentieuse à laquelle participe tout ce que la planète riche compte de banquiers, d'entrepreneurs, de responsables politiques, de penseurs, de communicants et autres grands esprits. Au total quelques deux mille têtes aussi bien faites que déconnectées de la réalité parce que vivant en vase clos dans un monde aseptisé où l'argent, le profit, le pouvoir, le cynisme sont rois, mais où les réalités humaines ne sont guère prises en considération.

Ce que nous vivons dans le moment présent, même si le Forum de Davos ne s'en est guère préoccupé, n'est pas autre chose qu'une révolution dont surgira à plus ou moins long terme une équation internationale totalement différente de celle qui a occupé les esprits durant ces quelques journées. Avec quatre changements majeurs que nous avons maintes fois exprimés ici même, mais qu'il convient de répéter jusqu'à ce que la prétendue « élite » mondiale s'en pénètre.

Premièrement, le gonflement démesuré d'une bulle financière qui tôt ou tard éclatera, plongeant le monde dit « riche » dans un chaos dont on ne peut prédire avec certitude ce qu'il sortira,

mais dont les dégâts seront sans aucun doute considérables. Surendettés au-delà du raisonnable et incapables de réduire leurs dépenses publiques des pays réputés stables comme la France en Europe, le Japon en Asie, la Russie entre deux continents se trouveront un jour prochain en état de cessation de paiement, incapables de payer leurs dettes, ni même d'ailleurs d'assumer les intérêts de ces mêmes dettes comme la Grèce aujourd'hui. En quelques heures l'édifice sur lequel prospéraient jusqu'à présent les financiers – omniprésents bien sûr à Davos – s'effondrera et débutera probablement une crise analogue à celle qui dévasta l'Europe dans les années trente.

Deuxièmement, les crises en série que génèrent dans deux régions de la planète les interventions aussi anarchiques qu'absurdes des « Grands » ne peuvent que plonger dans le chaos des zones qui étaient restées longtemps stables. Je n'en citerai que deux : le Levant où les États-Unis ont semé sans raison le désordre après le 11 septembre 2001 en abattant Saddam Hussein, en s'abstenant de soutenir Bachar al-Hassad contre les extrémistes syriens, en encourageant Israël dans son refus d'aider à la création d'un État palestinien, en s'engageant dans une bataille sans issue en Afghanistan pour ensuite se retirer sans avoir rien réglé ; l'Afrique du nord où la France et ses al-

liés ont tout mis en œuvre pour abattre Mouammar Kadhafi, livrant du même coup le Sahel aux trafiquants comme aux extrémistes de tout poil et aggravant la menace djihadiste qui pesait sur les populations de l'Afrique de l'Ouest et qui gagne maintenant l'Afrique centrale.

Troisièmement, les litiges territoriaux et stratégiques qui avaient marqué, dans l'hémisphère nord, la deuxième moitié du vingtième siècle sont en voie de résurgence comme en témoignent, en Europe, la ré-annexion de la Crimée par la Russie, l'interminable guerre intestine qui détruit l'Ukraine, l'affrontement larvé entre les États-Unis et la Russie, mais également, en Asie, l'aggravation continue des tensions entre la Chine et le Japon, ou la guerre qui ne dit pas encore son nom entre les deux Corées. Même si le pire, c'est-à-dire des conflits ouverts, n'est pas encore tout à fait certain, la montée des tensions dans ces deux parties du monde ne laisse présager rien de bon. Elle risque en effet d'élargir démesurément le fossé qui se creuse entre les grandes puissances et de provoquer une nouvelle « guerre froide ».

Quatrièmement, l'émergence du tiers-monde, et tout particulièrement de l'Afrique noire s'accélère. Tenue à Davos pour une donnée négligeable du monde actuel la croissance du conti-

ment se confirme de jour en jour. Certes elle ne se traduit pas encore par une remise en question des grands équilibres mondiaux, mais pour qui veut bien ouvrir les yeux elle est la donnée fondamentale de ce début de millénaire. Si les pays africains unissent leurs efforts pour se faire une place au soleil dans les institutions de la gouvernance mondiale ils provoqueront très vite un déplacement des lignes politiques, économiques, stratégiques qui leur confèrera un pouvoir à la mesure de leur poids humain qui ne cesse de grandir. Il en va évidemment de même de l'Amérique latine qui occupera demain une place éminente dans l'équilibre ou le déséquilibre stratégique de la planète.

Si les notables réunis à Davos avaient été sages ils auraient fait aux représentants du monde émergent la place que celui-ci occupera inévitablement dans les années à venir. Mais cette ouverture les aurait contraints à changer leur vision du monde, ce que, bien sûr, ils ne pouvaient pas faire compte-tenu de la conviction qui est la leur selon laquelle ils en sont toujours les maîtres.

Qui organisera donc un Davos africain où le monde sera décrit tel qu'il est et non tel que l'imagine le petit club de « nantis » réuni au cœur des Alpes suisses ?

Jean-Paul Pigasse